



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent des anciens combattants

ACVA • NUMÉRO 002 • 2^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le lundi 9 février 2009

Président

M. David Sweet

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent des anciens combattants

Le lundi 9 février 2009

• (1530)

[Traduction]

**Le président (M. David Sweet (Ancaster—Dundas—Flam-
borough—Westdale, PCC)):** Bonjour, mesdames et messieurs.

Nous avons la chance d'avoir parmi nous aujourd'hui le ministre Greg Thompson, ainsi que la sous-ministre Suzanne Tining, qui feront des exposés.

Est-ce que la sous-ministre prendra également la parole, monsieur Thompson?

L'hon. Greg Thompson (ministre des Anciens Combattants): Je n'en suis pas sûr.

Mme Suzanne Tining (sous-ministre, ministère des Anciens Combattants): Pas aujourd'hui, mais mercredi.

L'hon. Greg Thompson: Pas aujourd'hui. Tout dépend si je me trouve en difficulté ou non, monsieur le président.

Le président: Tout devrait bien aller.

Dans nos motions de régie interne, nous avons réaffirmé que les témoins ont dix minutes pour faire leur exposé. Nous procédons ensuite dans l'ordre préétabli, avec une période de questions par la suite. Comme il y a quorum, monsieur le ministre Thompson, vous pouvez y aller quand vous voudrez.

L'hon. Greg Thompson: Je vous remercie, monsieur le président.

Je commencerai par vous féliciter d'avoir été élu président du Comité, car vous avez été un membre fort apprécié au cours de la dernière législature. Félicitations.

Pour ce qui est des nouveaux membres, c'est, je crois, la première fois que nous nous retrouvons réunis autour de la table. C'est la première fois pour la plupart d'entre nous, mais pas pour tous, à l'exception de Roger and Albina.

Albina, je crois que vous remplacez Judy, qui ne pouvait être ici aujourd'hui. Je vous remercie de nouveau d'être ici.

Il y a aussi Peter, un vieil ami du Canada Atlantique.

J'y arrive, monsieur le président. Nous passerons ensuite aux questions et réponses, ce qui devrait prendre environ dix minutes. Espérons que cela nous ne prendra pas plus longtemps que cela.

Merci, monsieur le président, et bon après-midi, honorables membres du Comité.

De tout le travail que nous sommes appelés à faire ici, à Ottawa, comme membres du Parlement, il y a peu de choses qui soient plus importantes que ce que vous ferez pour les vrais héros de notre pays.

J'ai oublié, monsieur le président, de vous présenter mon secrétaire parlementaire, Greg Kerr, de la Nouvelle-Écosse. Il ne m'a pas fallu bien longtemps pour commettre un impair. Je m'en excuse.

Nous aidons à assurer que notre nation reconnaissante rembourse la dette immense que nous avons envers nos anciens combattants et leurs familles. Nous aidons à assurer que les Canadiens n'oublient pas que des hommes et des femmes ordinaires ont accompli des choses extraordinaires pour défendre des valeurs que nous partageons, soit la liberté, la démocratie et la primauté du droit.

Le premier ministre britannique David Lloyd George l'avait parfaitement articulé dans un discours qu'il prononça quelques jours après la fin de la Première Guerre mondiale. Je l'ai cité à maintes reprises, mais je crois qu'il convient de la citer encore. « En quoi consiste notre devoir », avait demandé le premier ministre il y a environ 90 ans. Il a bien sûr répondu à sa propre question en disant « faire en sorte que l'Angleterre devienne un pays où il fait bon vivre pour nos héros ». Tel est toujours notre défi et notre devoir national. Continuer de faire en sorte que le Canada soit un pays où il fait bon vivre pour nos héros.

Je veux féliciter chacun d'entre vous d'avoir accepté d'assumer une partie de cette responsabilité en siégeant au sein du Comité.

Je tiens à féliciter David de son élection au poste de président, et Peter ainsi que Judy aux postes de vice-président. Je félicite aussi Roger Gaudet qui revient siéger au Comité.

Je souhaite la bienvenue à tous les nouveaux membres.

Au cours des prochains mois, vous vous rendrez compte que ce comité est unique — un comité où la partisanerie politique cède la place à ce qui convient de faire. Ce qui est juste de faire. Le Comité est la preuve que certaines choses peuvent susciter l'unité des politiciens. Comme par exemple, les anciens combattants. Et vous serez vraiment récompensés — dans votre coeur et à votre âme — pour le travail que vous ferez ici.

Nous pouvons évidemment avoir des divergences d'opinions quant à la meilleure façon de servir nos anciens combattants. Des points de vue légèrement différents, tout au plus. Mais en bout de ligne, nous avons tous les mêmes objectifs: assurer que nos anciens combattants et leurs familles reçoivent les soins et la reconnaissance qu'ils ont gagnés et mérités. Je tiens donc à ce que vous sachiez que vous pouvez compter sur mon soutien et mon entière collaboration. Ensemble, nous pouvons veiller à ce que le Canada soit à la hauteur de ses héros.

Avant d'aller plus loin, j'aimerais vous présenter Mme Suzanne Tining, sous-ministre d'Anciens combattants Canada.

Je vous remercie, Suzanne, d'être avec nous aujourd'hui. Je remercie aussi tous les membres qui font de nouveau partie du Comité.

Mme Tining s'est elle-même distinguée dans sa détermination à servir les anciens combattants et leurs familles, et à leur rendre hommage. Elle a toujours su assurer son soutien et prodiguer ses conseils. Je l'en remercie et je lui sais gré d'être ici, aujourd'hui.

Monsieur le président, le ministère des Anciens combattants fut créé il y a 65 ans. Son mandat était clair: rembourser la dette de gratitude de la nation à l'égard des services accomplis pour le pays. Le Canada a connu de bons et mauvais moments depuis lors. Les priorités des Canadiens ont changé au fil des ans. Mais la fierté que nous ressentons à l'égard des anciens combattants que s'est jamais estompée. Et je crois vraiment que nul autre gouvernement n'a jamais fait autant que nous pour nos anciens combattants et leurs familles. Depuis ma nomination, il y a trois ans, ce mois-ci, notre gouvernement a toujours été à l'écoute des anciens combattants, et nous avons pris des mesures concrètes et durables pour eux.

Par exemple, au cours de notre premier mandat, nous avons consacré plus de 1,6 million de dollars en nouvelles dépenses à l'égard des services et des programmes destinés à nos anciens combattants, sur lesquels ils comptent. Tout juste deux mois après notre premier mandat, nous avons mis à oeuvre la Nouvelle Charte des anciens combattants et affecté 740 millions de dollars pour assurer le succès de cette nouvelle façon sans précédent d'aider nos anciens combattants et leurs familles.

• (1535)

L'année suivante, nous avons approuvé l'affectation de nouvel argent à d'autres priorités des anciens combattants — des choses que les anciens combattants attendaient depuis longtemps. Nous avons nommé le premier ombudsman des vétérans; nous avons assuré l'adoption d'une Déclaration des droits des anciens combattants et augmenté notre effectif pour être certain de respecter les engagements prévus dans la Déclaration des droits. Nous avons annoncé un plan visant à doubler le nombre de cliniques de traitement des traumatismes liés au stress opérationnel que nous gérons au pays et, cette année, nous en assurerons la mise en oeuvre complète, avec un total de dix nouvelles cliniques de TSO.

Dans notre deuxième budget, nous avons en outre prévu l'embauche de pairs-conseillers pour nos familles militaires. Dans le cadre du Programme de soutien social aux victimes de stress opérationnel, nous aidons les familles de militaires en difficulté en leur offrant des services de conseillers formés qui ont vécu les mêmes choses que celles qu'ils vivent eux-mêmes. Les anciens combattants vous diront que ces efforts font une différence réelle et durable. Ils améliorent leur qualité de vie. Ils leur donnent un sentiment de plénitude. Et nous ne nous sommes pas arrêtés là. L'année dernière, nous avons investi plus de 302 millions de dollars sur cinq ans pour offrir des services de soutien aux survivants des anciens combattants du temps de guerre — y compris l'accès à notre Programme pour l'autonomie des anciens combattants.

Dans le contexte d'une crise économique globale — où chaque dollar compte — Anciens Combattants Canada continue d'offrir le meilleur service possible aux anciens combattants du Canada, de manière responsable sur le plan financier. Vous le constaterez dans notre Budget des dépenses supplémentaires dans lequel nous mettons l'accent sur trois éléments totalisant 1,8 million de dollars. Il y a la vente du site du Pavillon Senneville totalisant 600 000 \$; l'affectation de 1,1 million de dollars en fonds de publicité pour la vignette de la Semaine des anciens combattants; et l'obtention de 100 000 \$ auprès de Patrimoine Canada pour un partenariat avec l'Institut du Dominion pour le Bureau des conférenciers du Projet Mémoire.

L'an dernier, dans le cadre de l'examen stratégique, Anciens combattants Canada a procédé à l'examen de ses programmes en vue d'identifier les améliorations à apporter et d'assurer une efficacité accrue tout en maintenant le niveau de service et des avantages offerts aux anciens combattants/vétérans et à leurs familles. Cette efficacité accrue — soit une amélioration des mesures administratives — aidera le gouvernement à continuer d'offrir des services de soins, de traitement et de soutien de premier ordre aux anciens combattants/vétérans et de commémorer leurs réalisations et leurs sacrifices.

À chaque étape, à chaque amélioration, nous donnons plus de choix aux anciens combattants, plus d'options, et un plus grand espoir de vivre leur vie dans le respect, le confort, la dignité et l'honneur. Le Programme pour l'autonomie des anciens combattants aide, par exemple, plus d'anciens combattants et survivants à vivre en santé et de façon autonome chez eux, au sein de leurs collectivités. C'est ce qu'ils veulent et ils en témoignent dans leurs choix personnels.

Au même moment, nous répondons aux besoins changeants de nos plus nouveaux vétérans par voie d'une charte évolutive. Depuis sa mise en oeuvre, il y a trois ans, la Nouvelle Charte des anciens combattants a permis d'aider 12 600 vétérans des Forces canadiennes et leurs familles à réussir la transition de la vie militaire à la vie civile. Des allocations d'invalidité ont été versées à plus de 10 500 anciens combattants/vétérans. Environ 3 000 demandes d'aide à la réadaptation ont été approuvées, et nous venons en aide à un nombre de familles sans précédent.

Anciens combattants Canada affecte en outre un plus grand nombre de personnes là où il le faut pour offrir des services personnalisés à nos vétérans. Nous comptons près de 40 bureaux au pays, et assurons une présence sur de nombreuses bases des Forces canadiennes. Nous tentons ainsi de combler le « vide de transition » qui existait auparavant entre Anciens combattants Canada et la Défense nationale. Il en résulte que nous offrons des soins et nos services à un plus grand nombre de vétérans.

Je vous donne un exemple. Depuis 2006, près de 400 vétérans ont pu compter sur nos services d'orientation professionnelle et d'aide pour trouver un emploi grâce à notre Programme de placement. Et nous savons que ça fonctionne. Dernièrement, j'ai entendu parler d'un jeune homme de 33 ans d'Edmonton. Il avait décidé de quitter les Forces canadiennes l'année dernière. Le Programme de placement l'ai aidé à réorienter son choix de carrière. Il a reçu la formation et les outils dont il avait besoin pour trouver un emploi. Le personnel l'a encouragé, aidé à bien cibler son choix et à rester optimiste au cours de sa période de transition. L'ex-soldat travaille aujourd'hui dans une importante compagnie de gestion dans l'Ouest du Canada. Il attribue son succès au Programme de placement.

• (1540)

Tel est notre nouveau mode de fonctionnement. Voilà comment nous avons amélioré l'approche au Canada. En étant là plus tôt pour nos hommes et nos femmes. En leur communiquant — plus rapidement — plus d'information au sujet des avantages et des services qui leur sont offerts. En intervenant plus tôt lorsqu'ils ont besoin d'aide. Bref, nous faisons tout ce que nous pouvons pour offrir à nos héros le soutien dont ils ont besoin. Lorsqu'ils en ont besoin. Là où ils en ont besoin.

Est-ce parfait? Bien sûr que non. Pouvons-nous faire davantage? Évidemment, et je compte sur vous pour me faire part de vos idées et de vos observations. Comme je le dis souvent, nous ne pouvons jamais en faire assez pour nous acquitter de l'immense dette que nous avons envers nos anciens combattants et leurs familles.

J'aimerais enfin vous parler de la question du Souvenir. Je suis certain que vous avez constaté que les Canadiens manifestent plus que jamais leur fierté envers leurs anciens combattants. Nous le constatons chaque année, le 11 novembre, avec les foules immenses qui assistent aux cérémonies qui se tiennent à Ottawa et ailleurs au pays. Et nous faisons le même constat tout au long de l'année: un nombre accru de cérémonies commémoratives qui attirent de plus en plus de participants. Nous en sommes heureux. Nous en éprouvons un certain réconfort. Parce qu'il est de notre devoir solennel de veiller à ce que les générations futures n'oublient jamais pourquoi nous vivons dans le meilleur pays du monde.

Nous ferons de nouveau notre part, cette année, par voie de cérémonies commémoratives comme le dévoilement, jeudi prochain à Ottawa, d'une sculpture de glace visant à marquer le 60^e anniversaire de la création de l'OTAN. Au printemps, nous serons en France pour célébrer le 65^e anniversaire du jour J et la campagne de Normandie. Cette année, nous commémorerons aussi la Libération de la Belgique et la campagne d'Italie. Et nous nous joindrons aux nombreuses organisations et collectivités canadiennes pour participer aux activités commémoratives qui auront lieu tout au long de 2009 pour rendre hommage à nos héros d'hier et d'aujourd'hui.

Il existe un proverbe chinois qui explique pourquoi ces événements commémoratifs sont si importants. Un de nos anciens combattants m'en a fait part lorsque nous étions en France à l'automne dernier pour souligner le 90^e anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale. Ce proverbe est le suivant: « Dis-le-moi, et je l'oublierai. Montre-le-moi, et je ne m'en rappellerai peut-être pas. Implique-moi, et je comprendrai ». Nous, Canadiens, nous devons comprendre. Nous devons nous rappeler que nous sommes les héritiers d'un pays remarquable et d'une façon de vivre remarquable que nous léguent des hommes et des femmes vraiment remarquables. C'est notre héritage, un héritage que nous pouvons chérir et que nous devons faire tout en notre pouvoir pour protéger et honorer pour qu'il ne tombe pas dans l'oubli.

Merci, monsieur le président.

Le président: Je vous remercie, monsieur le ministre Thompson.

Je vous demande de m'excuser. J'aurais dû vous dire dès le début que le ministre Thompson doit partir vers 17 heures; nous allons donc profiter le plus possible du temps qu'il nous accorde.

Madame Foote, vous avez la parole.

Mme Judy Foote (Random—Burin—St. George's, Lib.): Monsieur le ministre, je vous remercie d'être venu cet après-midi. Je commencerai par dire à quel point je suis heureuse de faire partie de ce comité. Là d'où je viens, de Terre-Neuve-et-Labrador, nous avons notre part — en fait, plus que notre part — de gens qui ont participé aux diverses guerres. Nous savons, en fait, ce que c'est d'avoir un grand nombre d'anciens vétérans dans notre province, et nous faisons vraiment tout ce que nous pouvons pour être certains qu'ils sont traités équitablement et que l'on se souvienne du rôle qu'ils ont joué pour protéger la liberté des populations du monde entier.

J'aimerais poser une question au ministre au sujet du Tribunal de révision et d'appel des anciens combattants. À ce que l'on dit, ce tribunal assumerait une charge de travail énorme, devant répondre à

quelque 7 000 réclamations. Pourriez-vous me donner une idée du nombre de dossiers en attente et du temps qu'il faut pour traiter une demande?

L'hon. Greg Thompson: Nous avons réduit ces délais, madame Foote. Si je me souviens bien — et c'est pourquoi la sous-ministre m'accompagne — je crois que le temps moyen pour traiter une demande est de 29 jours. C'est un bon début.

Il y avait quelques postes vacants lorsque nous sommes entrés en fonction, il y a trois ans. Je ne veux pointer personne du doigt, parce que ce sont des choses qui arrivent. Mais notre effectif est presque complet maintenant, et le délai de traitement des dossiers a diminué. Lorsque nous sommes entrés en poste, je crois que nous avions environ 7 000 cas en attente, nombre qui a également décliné. Nous avons réalisé des progrès à cet égard, et je crois que les gens que nous avons nommés sont fort compétents. Et je ne parle pas des gens qui avaient été nommés précédemment, parce que je crois que même sous l'ancien gouvernement, on avait une très bonne idée des qualités requises. Cela faisait partie du processus de sélection, en quelque sorte. Nous avons donc engagé des gens compétents et récoltons les résultats escomptés.

• (1545)

Mme Judy Foote: Une autre question me vient à l'esprit. J'ai lu quelque chose dans les médias locaux récemment concernant le paiement forfaitaire de 24 000 \$. Je me demande comment les anciens combattants ont réagi, de façon générale, à cette mesure.

L'hon. Greg Thompson: Je crois que vous faites ici référence aux 24 000 \$ que les anciens combattants en matière atomique...

Mme Judy Foote: C'est cela.

L'hon. Greg Thompson: ... reçoivent à titre gracieux.

Ici encore, c'est une question qui... je ne devrais pas dire qu'elle relevait plus du ministère de la Défense nationale que des Anciens combattants, parce que de toute évidence, les anciens combattants sont touchés... mais il s'agit d'un de ces cas complexes qui s'étirent sur plusieurs années et que les gouvernements successifs n'ont pas réglé. Le paiement à titre gracieux est une idée qui nous est venue, je crois, l'été dernier ou au printemps. Je crois que c'est une mesure très équitable. Ce montant n'est assorti d'aucune condition, comme vous le savez parfaitement. C'est l'une de ces situations où des hommes et des femmes ont dû faire quelque chose que, si nous pouvions retourner en arrière, ils n'auraient jamais à accomplir. Il semble que le montant de 24 000 \$ soit parfaitement justifié. C'est un montant forfaitaire, exempt d'impôt.

De plus, cette mesure n'a jamais pris fin, parce que nous ne voulons pas confondre le paiement à titre gracieux avec les pensions d'invalidité qu'Anciens combattants Canada accorde. Nous avons octroyé ces montants et continuerons de le faire, en plus de verser les pensions. Ce processus de pension peut toujours s'appliquer à ces personnes si, par exemple, elles ont servi dans les Forces et sont touchées par un handicap directement lié à leur service militaire. Nous en avons d'ailleurs une liste, que j'ai consultée aujourd'hui pour connaître certaines de ces affections — certains cancers de la peau, des maladies pulmonaires etc.

Ces pensions, madame Foote, sont encore reconnues et sont toujours accordées par Anciens combattants Canada, en plus du paiement gracieux de 24 000 \$.

Mme Judy Foote: Pourriez-vous nous indiquer le nombre d'anciens combattants qui reçoivent le montant forfaitaire?

L'hon. Greg Thompson: Je n'ai pas les chiffres en tête, mais je suis sûr que nous les aurons avant la fin de la séance. Quant à savoir si la mesure est permanente, j'essaie de me rappeler des dates de mise en oeuvre du processus. Pour l'agent Orange, par exemple, nous avons imposé une date limite pour les demandes parce... voyons, qu'est-ce qui est indiqué ici? Nous l'avons annoncé à l'époque, le 2 septembre 2008, et on peut lire que des mesures de sensibilisation sont prévues. Il ne semble pas qu'il y ait de limite pour présenter une demande. Nous ne connaissons pas non plus les nombres, mais ce sont des renseignements que nous avons. Nous vous les communiquerons dès que nous les aurons.

Mme Judy Foote: Juste un autre point...

L'hon. Greg Thompson: Nous devons vérifier auprès de Défense nationale Canada, parce c'est finalement ce ministère qui a conçu et mis en oeuvre le programme. En fait, c'est le ministère de la Défense nationale qui a présentée cette initiative au Cabinet et non celui des Anciens combattants, alors que c'est le contraire pour l'agent Orange.

• (1550)

Mme Judy Foote: Lorsque vous avez parlé des cliniques de traitement des traumatismes liés au stress opérationnel, vous avez indiqué que vous comptiez en mettre en oeuvre 10 à l'échelle nationale. Est-ce qu'il y en aura une dans chaque province? Où seront-elles situées?

L'hon. Greg Thompson: Non, il n'y en aura pas dans chaque province, bien que presque toutes celles où il y a une base en auront une. Ce que nous avons fait, c'est doubler le nombre de cliniques, et je crois que la plupart d'entre elles sont maintenant ouvertes. Il me semble que je me rends à Vancouver la semaine prochaine pour en inaugurer une. Et il y a environ un mois, j'ai annoncé à Montréal un projet d'un centre de traitement en résidence des traumatismes liés au stress opérationnel. Fredericton, au Nouveau-Brunswick, a sa clinique en raison de la présence de la base de Gagetown; il y a également les villes de Québec et de Montréal, qui bénéficient des services de la clinique externe et du centre de traitement en résidence de Sainte-Anne. On trouve également des cliniques ici, à Ottawa, à London, en Ontario, à Winnipeg, à Edmonton — où l'établissement n'est pas encore opérationnel — et à Calgary. Je crois que celle de Vancouver sera inaugurée la semaine prochaine. Elle est opérationnelle, mais n'a pas encore officiellement ouvert ses portes. Nous accomplissons donc d'impressionnants progrès, puisque huit des dix cliniques sont ouvertes.

De plus, madame Foote, j'ai omis de mentionner dans mon allocution que le ministère de la Défense nationale exploite lui-même cinq cliniques ou centres de traitement des traumatismes liés au stress opérationnel indépendants, ce qui porte à 15 le nombre de cliniques.

Mme Judy Foote: Qu'en est-il de...

Le président: Merci, madame Foote. Vous avez dépassé votre temps d'une minute.

Mme Judy Foote: D'accord. Merci.

Le président: La parole est à M. André, du Bloc québécois.

[Français]

M. Guy André (Berthier—Maskinongé, BQ): Bonjour, monsieur le ministre et madame Tining.

C'est la première fois que je siége à ce comité. Je suis en train de me familiariser avec cet important dossier que sont les anciens combattants et j'ai commencé à lire la documentation. Dans la région

de Montréal, il y a l'Hôpital Sainte-Anne. La situation actuelle en Afghanistan vient augmenter le nombre d'anciens combattants qui sont blessés et nécessitent des soins. Dans votre budget, avez-vous prévu une augmentation des services à l'Hôpital Sainte-Anne pour ces personnes? Je sais également que vous avez annoncé des rénovations majeures à l'Hôpital Sainte-Anne. Ces rénovations respectent-elles l'échéancier et le budget qui avait été prévu à cet effet?

J'ai lu dans les différents documents que le syndrome du stress post-traumatique est un problème important. Moi-même, j'ai perdu un ami il y a quelques années. Il s'est enlevé la vie après une mission militaire. Vous fournissez des services aux personnes qui souffrent du syndrome de stress post-traumatique. Ces personnes reconnaissent-elles plus facilement qu'elles souffrent de ce syndrome? Avez-vous fait des progrès à cet égard? Les services sont-ils décentralisés afin qu'ils soient accessibles à l'ensemble de la population québécoise et canadienne?

[Traduction]

L'hon. Greg Thompson: Merci. Ce sont là d'excellentes questions.

J'espère que je pourrai y répondre à la satisfaction de tous, monsieur le président, parce qu'elles sont complexes et qu'il y a beaucoup de détails à se rappeler.

L'Hôpital Sainte-Anne est, au Canada, le seul hôpital destiné aux anciens combattants. C'est le dernier qui reste. Ce centre de soins de longue durée destinés aux anciens combattants compte environ 416 lits. L'édifice a fait l'objet d'importantes rénovations. En fait, la première question à laquelle j'ai dû répondre en tant que ministre à la Chambre des communes il y a trois ans concernait ces rénovations. Le gouvernement du Canada a investi bien plus de 100 millions de dollars dans cet hôpital.

De plus, une bonne partie des travaux de pointe sur l'état de stress post-traumatique s'effectuent à cet hôpital, qui constitue vraiment un centre d'excellence en la matière à l'échelle nationale.

Pour ce qui est du Québec, il y a une clinique de traitement des traumatismes liés au stress opérationnel à Québec, ainsi que l'Hôpital Sainte-Anne de Montréal, bien sûr, qui abrite la seule clinique de traitement en résidence. Cet établissement est vraiment le coeur et le centre de tout ce que nous faisons concernant les traumatismes liés au stress opérationnel. C'est là que se trouve l'expertise. Une bonne partie des programmes de pointe que nous offrons ont été conçus à Sainte-Anne. L'établissement joue un rôle crucial dans la prestation de ces services à nos clients.

À quelle partie de la question, monsieur le président, ai-je omis de répondre? Je veux simplement m'assurer que j'ai bien répondu.

• (1555)

[Français]

M. Guy André: Vous avez répondu en partie à mes questions.

J'ai dit que plusieurs personnes nécessiteront des soins en raison du conflit actuel en Afghanistan. Vous avez dit qu'il y avait 416 lits à l'Hôpital Sainte-Anne, mais ce nombre est-il suffisant? Y a-t-il une augmentation de la demande en raison de la mission en Afghanistan? Prévoyez-vous une augmentation du budget? Les services sont-ils dispensés de façon à répondre aux gens qui en ont besoin?

[Traduction]

L'hon. Greg Thompson: Oui, ce service est offert à la famille militaire, le destinataire qui en a besoin. Voilà pourquoi nous nous sommes empressés à doubler le nombre de cliniques de traitement des traumatismes liés au stress opérationnel au pays. Nous voyions bien que les besoins allaient en augmentant.

En fait, si on examine le nombre d'anciens combattants qui reçoivent une pension en raison de dommages psychologiques, on constate une nette augmentation. Cette situation n'est pas nécessairement liée entièrement à l'Afghanistan, mais est en bonne partie le résultat de la détection précoce, de l'amélioration de nos connaissances et de l'élimination des stigmates au sein des forces armées, où on reconnaît maintenant le problème.

Aujourd'hui, je crois que 11 000 clients ont reçu une pension pour des problèmes psychiatriques, ce qui inclut le syndrome de stress post-traumatique. De ces 11 000 cas, bien plus de 7 000 sont atteints du syndrome de stress post-traumatique. Les autres peuvent souffrir de toxicomanie, d'alcoolisme ou simplement d'affections psychiatriques.

C'est un problème que nous avons admis dès le début de notre mandat et auquel nous avons affecté énormément de ressources.

Le président: Merci, monsieur André.

Monsieur Stoffer.

M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NPD): Je vous remercie, monsieur le président.

Je remercie également le ministre et la sous-ministre d'être venus aujourd'hui.

Je commencerai par dire que si le gouvernement compte effectivement faire de Beechwood un cimetière national — un site national —, alors nous appuierions certainement cette initiative. Je crois que cela aiderait beaucoup.

Je tiens aussi à remercier le ministère d'avoir appuyé financièrement l'Institut Dominion pour faire connaître les anciens combattants dans les écoles. Je crois que c'est très important, et nous devrions vous remercier pour cette initiative également.

Maintenant, passons aux choses sérieuses.

Monsieur le ministre, j'ai remarqué une tendance au sein du Parti conservateur. Tous ces commentaires ne vous concernent pas; en fait, un seul vous touche, mais il est plutôt troublant.

Vous avez raison lorsque vous affirmez que nous avons une grande dette envers les anciens combattants, qui méritent toute notre gratitude; cependant, une fois que l'on a fini de débiter des lieux communs ou de belles paroles, il faut honorer ses engagements. En juin 2005, vous avez demandé au ministre Graham, ministre de la Défense, quand le gouvernement comptait dédommager toutes les victimes de l'agent Orange. Plus tard ce même mois, vous avez demandé si le public ne serait pas mieux servi si on effectuait une enquête indépendante et publique à cet égard. En 2006, le premier ministre a affirmé que les conservateurs seraient en faveur d'une indemnisation totale des personnes exposées aux défoliants répandus de 1956 à 1984. Nous savons qu'un ensemble de mesures a été offert aux demandeurs admissibles qui présentaient une demande avant le mois d'avril de cette année, pour 1966 et 1967 seulement, mais c'est ce que les libéraux ont offert.

Vous avez également indiqué que le premier ministre a dit que Joyce Carter — en fait, toutes les veuves des anciens combattants ayant participé à la Deuxième Guerre mondiale et à la guerre de Corée, peu importe l'année du décès — pourraient se prévaloir du

Programme pour l'autonomie des anciens combattants immédiatement après la formation de votre gouvernement. Deux ans plus tard, des fonds à cet effet ont été prévus dans le budget; or, cette affectation aurait permis d'indemniser moins de 30 p. 100 des personnes visées, et ce, sous réserve de nouveaux critères relatifs au crédit fiscal pour invalidité et à certains revenus. Ce n'est pas ce qui avait été promis.

En outre, récemment, on a indiqué que le Parti conservateur, dans sa plate-forme de 2007, a promis de démanteler le Tribunal d'appel et révision des anciens combattants pour le remplacer par des membres qualifiés des domaines médicaux et militaires capables de rendre des décisions éclairées dans des dossiers d'appel. Nous avons remarqué qu'Angela Vautour, une ancienne députée — qui était autrefois des nôtres et qui est passée au Parti conservateur — fait maintenant partie de ce tribunal.

Enfin, en septembre, M. Harper a dit devant un groupe d'anciens combattants polonais — et vous avez un exemplaire de cette déclaration — que s'il était porté au pouvoir, son gouvernement s'assurerait que les anciens combattants des Forces alliées et du Commonwealth ayant combattu à nos côtés et étant ici depuis 10 ans recevraient des allocations d'anciens combattants. J'ai parlé avec ces anciens combattants polonais; leur âge moyen est de 86 ans. Cette information ne figure pas dans l'énoncé économique, dans le budget ni dans les estimations, d'après ce que je peux voir. Je commencerai donc par vous demander ce qu'il en est de la promesse faite aux anciens combattants des Forces alliées? Ils ont 86 ans. Nous savons que plusieurs d'entre eux sont déjà décédés.

Je vous demanderais également combien il y a d'anciens combattants au pays — et je ne parle pas de ceux que le ministère des Anciens combattants aide, mais du nombre total d'anciens combattants, d'épouses et d'anciens membres de la Gendarmerie royale. Lorsque le gouvernement de l'Australie est venu ici, il a indiqué qu'il répondait aux besoins de 440 000 personnes avec 2 300 fonctionnaires. Je ferais remarquer que nous disposons de plus de 3 800 employés, qui servent près de 212 000 personnes.

Ma dernière question, que Sean Bruyca m'a demandé de vous poser, concerne le groupe consultatif. Est-ce possible de connaître les noms des membres de ce groupe?

Merci, monsieur. J'aurais plus à dire, mais je ne dispose pas de beaucoup de temps.

• (1600)

L'hon. Greg Thompson: Vous n'y allez pas avec le dos de la cuillère, n'est-ce pas, monsieur?

M. Peter Stoffer: Presque, je n'ai pas fini.

L'hon. Greg Thompson: Permettez-moi de revoir quelques-unes de ces choses très rapidement.

Ce que nous avons fait avec l'agent Orange était très équitable et très généreux. Nous avons agi là où les gouvernements précédents avaient refusé d'agir. Nous remontons aux années 1966-1967. Ce sont les seules années où des produits chimiques non réglementés ont été répandus.

Nous dépendions du travail que les libéraux avaient fait avec leur groupe de travail. En fait, si on s'en était tenu au groupe de travail et à ce que le Dr Furlong a dit, personne n'aurait reçu de paiement à titre gracieux; nous n'aurions rien fait, comme les gouvernements précédents. Ce que nous avons fait était juste et généreux. Nous avons fait exactement ce que nous avions promis de faire et nous avons tenu parole.

Quant à Mme Carter, je l'ai rencontrée personnellement, tout comme le premier ministre. Je prends le whip du Parti libéral, M. Cuzner, au mot lorsqu'il a dit que le fait de corriger le PAAC était un bon début, et je crois que c'est un bon début.

Je ne dis pas que notre travail est terminé, parce qu'il ne l'est pas. Nous avons amélioré le programme. Nous allons continuer de l'améliorer et d'ajouter des indemnités. Les veuves que nous avons rendues admissibles sont celles qui ont attendu le plus longtemps et qui en avaient le plus besoin, monsieur Stoffer. Nous avons ciblé les personnes qui ont attendu le plus longtemps et qui en avaient le plus besoin. Ce sont elles que nous avons visées.

Quant aux vétérans alliés, le premier ministre et moi avons affirmé que c'est l'engagement que nous allons honorer. Une législature dure habituellement quatre ans, mais durant les quatre dernières années où vous avez été ici, que ce soit en présence d'un gouvernement libéral ou conservateur, dites-moi quand le NPD s'est levé à la Chambre et soutenu les anciens combattants? Vous, messieurs, avez le don de dire de bien belles choses.

Personnellement, vous dites de belles choses, Peter, et je ne doute pas de votre engagement personnel envers nos anciens combattants, mais vous ne joignez jamais votre vote à votre parole. La vérité, c'est...

M. Peter Stoffer: Eh bien, monsieur le président...

L'hon. Greg Thompson: ... que vous avez la fâcheuse habitude de faire cela...

M. Peter Stoffer: Monsieur le ministre, si vous me le permettez...

L'hon. Greg Thompson: ... et vous l'avez fait à chaque budget auquel nous avons pris part.

• (1605)

M. Peter Stoffer: J'invoque le Règlement. Monsieur le ministre, tout ce que je peux faire, c'est utiliser vos propres mots. Vous avez dit « toutes ».

L'hon. Greg Thompson: Eh bien, je juge d'après votre vote.

M. Peter Stoffer: Non, monsieur. Vous...

L'hon. Greg Thompson: Vous interprétez mes paroles, mais votre vote en dit long. Jamais vous ne...

M. Peter Stoffer: Lorsque vous dites « toutes les veuves »...

L'hon. Greg Thompson: ... vous levez pour voter en faveur des anciens combattants.

Appuyez-vous.

C'est exactement comme le budget.

M. Peter Stoffer: Non, monsieur.

Il dit des faussetés, monsieur le président, ce n'est pas vrai.

L'hon. Greg Thompson: Vous avez consciemment décidé de rejeter le budget avant même de le voir. Vous étiez en fait en désaccord avec votre propre chef...

Le président: Monsieur le ministre...

L'hon. Greg Thompson: ... qui a dit « eh bien, M. Stoffer a peut-être tort », mais vous ne pouvez pas faire cela.

M. Peter Stoffer: Je ne parle pas du budget, monsieur le président.

Le président: Monsieur le ministre, je vous prie.

L'hon. Greg Thompson: Vous ne pouvez pas faire cela. Vous ne pouvez pas dire que vous soutenez les anciens combattants pour ensuite voter contre eux à la Chambre. Vous ne pouvez pas faire cela.

Le président: Monsieur le ministre.

M. Peter Stoffer: Monsieur le ministre...

Le président: Monsieur Stoffer, premièrement, votre temps est largement écoulé.

M. Peter Stoffer: D'accord. Oui, je comprends.

Le président: Deuxièmement, le rappel au Règlement porte sur le débat. Le ministre répondait à vos questions.

M. Peter Stoffer: D'accord, je vais y revenir.

Le président: Si vous avez d'autres précisions, monsieur le ministre, relativement à ces questions, alors allez-y. Sinon, je vais passer au suivant.

L'hon. Greg Thompson: La seule chose que j'aimerais ajouter, monsieur le président, c'est que je demande à tous les députés ici, peu importe de quel côté de la Chambre ils se trouvent, d'examiner comment ils ont voté en faveur des Canadiens et des Canadiennes qui portent l'uniforme et de nos anciens combattants. C'est lamentable. Ils devraient en avoir honte.

Le président: Merci, monsieur le ministre.

Monsieur Kerr.

M. Greg Kerr (Nova-Ouest, PCC): Merci, monsieur le président. Je prenais un peu plaisir à assister à cet engagement. Je pense que je me suis laissé distraire.

Tout d'abord, je tiens à dire que c'est un honneur et un plaisir d'être secrétaire parlementaire. Je fais un apprentissage accéléré. Bien sûr, à moins d'en faire partie, vous ne réalisez pas tout ce qu'on y met et combien de gens sont servis et appuyés par le Parlement et par le ministère. Je suis ravi d'être là.

Je pense aussi que le député de Sackville pourrait même aller dans le même sens que nous au dernier vote. Il en a encore l'occasion. C'est certainement dans son intérêt.

J'aimerais revenir un peu en arrière. J'ai remarqué que ce sujet a fait surface à deux reprises. J'ai eu la chance de faire une recherche là-dessus et c'est plutôt fascinant. Je parle de l'hôpital Sainte-Anne.

Je me demandais si ce que nous examinons — et vous en avez parlé assez longuement dans votre première réponse, monsieur le ministre — c'est le fait qu'il fournit ce service particulier, non seulement aux militaires qui reviennent et à ceux qui en ont besoin immédiatement. Il y a beaucoup d'autres éléments.

Je me demandais, monsieur le ministre, si vous vouliez expliquer un peu les activités qui se mettent en branle à Sainte-Anne. J'espère que nous irons tous visiter cet endroit avant la fin de l'année, pour le voir de nos propres yeux. D'après ce que j'en sais, et je n'y suis pas allé, c'est une initiative incroyable. Ce serait peut-être utile à ce moment-ci d'en savoir un peu plus sur son objectif.

L'hon. Greg Thompson: Merci, Greg.

J'aimerais clarifier une chose concernant les remarques de M. Stoffer. Ceci n'est pas personnel — ce sont les échanges que nous avons. Je ne mets pas en doute son engagement envers les anciens combattants à titre personnel, parce qu'il fait des choses remarquables auprès de cette communauté chez-lui. Je suis prêt à l'admettre partout — et j'ai assisté à quelques-unes de ces activités. Je vous dirai toutefois que son parti ne passe jamais à l'action. Il appartient à un parti qui fait bien piètre figure quand vient le moment d'appuyer nos anciens combattants et les Canadiens et les Canadiennes en uniforme, et c'est là où je veux en venir. Je ne mets pas en doute son engagement personnel un seul instant; je mets en doute la position de son parti sur ces enjeux. Un bon jour, j'aimerais le voir briser la ligne du parti et se lever à la Chambre des communes pour appuyer nos hommes et nos femmes, avec son vote.

Je vais maintenant passer à l'autre sujet. L'hôpital Sainte-Anne est à la fine pointe avec quelques-uns des programmes qui ont été élaborés et qui sont en cours. Il a un impact sur la prestation nationale de ces programmes, parce que l'expertise se trouve bel et bien à cet endroit. C'est en quelque sorte le joyau de nos opérations, quand il est question des traumatismes liés au stress opérationnel et du trouble de stress post-traumatique. Ce travail est en cours et la recherche est en cours. Nous sommes très fiers de ce que l'hôpital effectue. En fait, nous étions là il y a moins d'un mois, et je crois que l'installation de soins à résidence sera opérationnelle en novembre. Est-ce exact, Suzanne? La famille pourra alors être sur place tandis que le membre de la famille reçoit des traitements. Nous attendons cela avec impatience, parce que les groupes d'anciens combattants l'ont demandé et c'est une chose que nous leur offrons.

L'une des choses que nous devrions faire — je crois que le comité l'a fait au cours de la dernière législature —, c'est de visiter l'hôpital Sainte-Anne. Ce serait très utile pour le Comité de rencontrer quelques-uns des professionnels sur le terrain, parce qu'ils sont vraiment engagés dans ce qu'ils font et ils ont effectué un travail extraordinaire. Nous pouvons être très fiers d'eux.

• (1610)

M. Greg Kerr: Merci beaucoup.

Je vais partager le reste de mon temps avec Rob Clarke, si cela vous convient.

Le président: Monsieur Clarke, vous avez près de trois minutes.

M. Rob Clarke (Desnethé—Missinipi—Rivière Churchill, PCC): J'aimerais féliciter le président d'avoir été choisi pour occuper le fauteuil et je remercie le ministre de sa présence cet après-midi.

Je suis un ancien membre de la GRC. J'ai fait partie de la GRC pendant 18 ans avant de prendre ma retraite pour poursuivre mes aspirations politiques. J'ai participé à un programme pour le ministère des Anciens Combattants avec beaucoup d'intérêt, alors je sais à quel point les Forces ont besoin du soutien de notre comité.

Premièrement, combien de clients parmi les Forces canadiennes et la GRC participent à ce programme, globalement?

Deuxièmement, lorsqu'on apporte des changements aux programmes, que fait-on des séances de consultation, quels sont les groupes que l'on rencontre et quelle est la fréquence de ces consultations?

L'hon. Greg Thompson: Merci, Rob.

J'ai la liste de la clientèle et j'ai des chiffres précis que nous pouvons ventiler. Nous avons 219 000 clients, en incluant les prestataires de pension d'invalidité de la GRC. Nous comptons 176 000 prestataires de pension d'invalidité. Environ 8 000 autres clients constitueraient la part de la GRC, si vous voulez. En outre,

103 000 survivants bénéficient du PAAC. Voilà donc un portrait de notre clientèle.

Quant à l'âge moyen de la nouvelle cohorte d'anciens combattants qui nous arrive, je dis toujours que c'est 34 ans, mais ce pourrait être 36 ans. L'âge moyen des anciens combattants de la Deuxième Guerre mondiale est maintenant de 85 ans, bientôt 86 ans. Bien sûr, c'est là une des raisons pour lesquelles nous avons remanié quelques-uns de nos programmes lorsque nous avons appliqué la nouvelle Charte des anciens combattants, qui a été proposée par le gouvernement libéral, adoptée par le gouvernement précédent et mise en oeuvre par le nôtre. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous sommes allés dans ce sens.

Pour ce qui est des programmes offerts, Rob, ils sont vastes et variés. Je sais qu'avec la nouvelle cohorte d'anciens combattants, l'accent est mis surtout sur le trouble de stress post-traumatique. Le nombre de cas a vraiment grimpé au cours des dernières années. Je crois que le ministère des Anciens Combattants a bien répondu au besoin. Nous avons un grand nombre de groupes d'entraide partout au pays, qui permettent aux anciens combattants de partager leurs réflexions et aux familles de se rencontrer.

Bon nombre de ces activités ont lieu dans les bases et à l'extérieur des bases. Un grand nombre de nos cliniques sont sans rendez-vous. On n'a pas honte d'entrer dans le bureau d'un médecin ou d'un psychiatre, parce que ces bureaux se trouvent à l'extérieur des bases, très souvent dans des endroits très inusités. Nous faisons tous les efforts possibles pour qu'un ancien combattant qui souffre de trouble de stress post-traumatique puisse recevoir ce traitement en toute confidentialité, comme il le mérite, et pour éliminer les difficultés qui ont souvent été créées par le passé du fait de recevoir ce traitement.

Je dis toujours que dans notre société dans son ensemble, quiconque souffre d'une maladie mentale souffre en silence. Je crois que nous avons fait des gains importants, et le MDN également, en montrant la réalité au public. La chose est mieux acceptée aujourd'hui qu'elle ne l'était par le passé. Les gens demandent à être traités. Le gouvernement reconnaît davantage que nous pouvons faire plus et nous allons continuer à en faire plus et à surveiller de près ce qui se passe.

Lorsqu'on compare les chiffres d'autres pays à ceux du Canada, on constate que nous avons la chance d'avoir des militaires en assez bonne santé. Je sais que nous avons parlé un peu plus tôt aujourd'hui du taux de suicide chez les militaires américains. C'est un chiffre extrêmement élevé, un chiffre qui fait peur. Parmi les militaires canadiens, du moins d'après les statistiques que j'ai reçues, le taux de suicide chez les anciens combattants dans l'ensemble — la famille militaire élargie, devrais-je plutôt dire — est en fait moindre que la moyenne canadienne.

Je crois que cela est attribuable à un certain nombre de choses que nous faisons, et à la qualité des hommes et des femmes qui portent l'uniforme canadien. J'aime à croire que le travail soutenu que le ministère des Anciens Combattants a fait pour notre clientèle — sans mentionner le ministère de la Défense nationale lui-même — y est pour quelque chose.

• (1615)

Le président: Merci, monsieur le ministre.

L'hon. Greg Thompson: Excusez-moi, monsieur le président, mais j'aimerais seulement ajouter, si vous le voulez bien, que l'une des choses que le MDN fait — et Peter le saura probablement mieux que certains parmi nous de par son lieu de résidence — c'est de maintenir en poste bon nombre de ses soldats. Une blessure ou une invalidité pourrait entraîner votre retrait immédiat des Forces, tandis que le ministère met vraiment l'accent sur la formation et le recyclage pour utiliser les compétences qu'il a. Je crois que le sentiment d'être voulu et utile est important, et le fait d'être blessé au travail ne signifie pas que je ne suis plus un soldat.

Le général Hillier a fait beaucoup pour apporter ce changement. Je crois qu'il a été bien implanté. Les militaires ont très bien réagi, selon moi, et ont le sentiment qu'ils ne sont pas seulement des soldats parmi d'autres, qu'ils sont importants à nos yeux et que nous voulons être là pour eux, non seulement à court terme, mais aussi à long terme. Cela a beaucoup changé la perspective des Canadiens et des Canadiennes en uniforme.

Le président: Merci, monsieur le ministre. Merci, monsieur Clarke.

Voilà qui met fin au premier tour. Comme les réponses ont été complètes et énergiques, nous avons pris passablement de temps, alors nous allons passer immédiatement à la deuxième série de questions, avec des interventions de cinq minutes.

Madame Guarnieri.

L'hon. Albina Guarnieri (Mississauga-Est—Cooksville, Lib.): Merci, monsieur le président.

Permettez-moi à mon tour de vous féliciter de votre nomination. Je sais par expérience que le Comité travaille avec diligence pour améliorer les avantages offerts aux anciens combattants. Félicitations.

J'aimerais revenir à une question qu'a soulevée tout à l'heure mon érudit collègue, M. André. Monsieur le ministre, le gouvernement s'est engagé à poursuivre la mission au Kandahar jusqu'en 2011. Compte tenu du taux actuel de pertes, nous pouvons nous attendre à terminer cette mission avec un très grand nombre d'anciens combattants qui souffriront de blessures physiques permanentes et de traumatismes liés au stress opérationnel.

Combien de demandes de prestations d'invalidité votre ministère prévoit-il recevoir suite à la mission au Kandahar jusqu'en 2011 ? Aura-t-on la capacité nécessaire pour répondre aux besoins ?

L'hon. Greg Thompson: Albina, si on regarde ce que nous avons fait dans nos cliniques de traitement des traumatismes liés au stress opérationnel, c'est là où la nouvelle Charte des anciens combattants est vraiment pertinente. Vous avez veillé à ce qu'elle soit proposée et adoptée à la Chambre des communes. Je crois que personne parmi nous ne doute que c'était la bonne chose à faire. Nous avons eu la chance d'être ici au gouvernement pour la mettre en oeuvre.

Elle a été établie de façon à répondre à ce problème en permanence. Dans ma déclaration préliminaire, j'ai parlé des millions de dollars que nous avons injectés pour répondre aux besoins de la nouvelle cohorte d'anciens combattants. C'était une décision consciente qu'a prise le gouvernement à l'époque, que nous avons maintenue. Le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui est différent de celui qui existait après la Deuxième Guerre mondiale.

Une grande partie des 1,6 milliard de dollars que nous avons ajoutés à votre dernier budget sert à répondre au besoin que nous avons identifié, à cette nouvelle cohorte d'anciens combattants, Albina. Je crois que nous avons bien répondu à ce besoin.

Concernant la mise en oeuvre de la charte — et si nous voulons des chiffres, nous les avons ici — essentiellement, nos projections et les projections du gouvernement précédent étaient assez justes, quant à ce que nous pouvons nous attendre de voir dans ces missions plus difficiles, que ce soit en Afghanistan ou ailleurs.

• (1620)

L'hon. Albina Guarnieri: Sauf que, lorsque j'étais ministre, nous n'avions pas encore de victime. Alors ma question porte essentiellement sur la capacité et la planification à long terme. Évidemment, les soldats en service veulent avoir la certitude que nous avons la capacité de leur offrir les soins dont ils ont besoin, malgré la hausse importante du nombre de victimes que nous avons connue au cours des trois dernières années.

Je me demande si le ministre a établi des relations quelconques avec les fournisseurs des États-Unis pour offrir des soins ou des traitements rapides aux anciens combattants canadiens si la capacité au nord de la frontière devient saturée. Autrement dit, a-t-on prévu des réserves au cas où la demande au cours des prochaines années s'accélère et dépasse la capacité ?

L'hon. Greg Thompson: Eh bien, une des grandes différences entre notre système et le système américain, c'est qu'aux États-Unis, ce sont les hôpitaux d'anciens combattants qui offrent les soins de santé, tandis qu'au Canada, nous dépendons du système de soins de santé universel pour offrir la plupart des services — pas tous — aux anciens combattants. Il y a donc une différence fondamentale dans la façon dont les services sont offerts aux États-Unis et au Canada.

Nous nous sommes engagés dans la mission afghane en 2002. De mémoire, je ne connais pas le décompte des victimes. Vous dites que la plupart des pertes, sinon toutes, ont été enregistrées au cours des trois dernières années. Je ne sais pas si cette statistique est exacte ou non; c'est fort possible. Mais la vérité est que nous avons très bien répondu, à mon avis, aux hommes et aux femmes ainsi qu'à leurs familles qui ont besoin de notre appui. Encore une fois, nous avons eu l'appui unanime de la Chambre des communes pour les changements que nous avons apportés.

Je crois que les chiffres ressemblent à ce que nous avons prédits. Évidemment, d'ici 2011... Nous ne savons pas ce qui se passera dans le monde d'ici cette date, mais le ministère des Anciens Combattants est prêt. La clientèle est passablement prévisible et nous injectons des ressources financières dans le ministère en conséquence.

L'hon. Albina Guarnieri: La question est de savoir s'il y aura d'autres fonds pour éventualités, si c'est nécessaire ?

L'hon. Greg Thompson: Nous allons faire ce qu'il faut, Albina, pour appuyer les Canadiens et les Canadiennes en uniforme. Si, pour une raison quelconque, nous avons besoin de plus de ressources financières pour faire le travail que nous sommes tenus de faire pour eux, je peux vous dire que nous aurons cet argent.

Le président: Merci, monsieur le ministre.

Merci, madame Guarnieri.

Monsieur Lobb.

M. Ben Lobb (Huron—Bruce, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

J'aimerais vous féliciter d'avoir été élu à la présidence. Tout le monde sait que vous allez faire un excellent travail, comme moi.

J'aimerais remercier le ministre Thompson pour tout le travail qu'il a fait en faveur des anciens combattants depuis qu'il est ministre des Anciens Combattants. La mise sur pied et l'élargissement du Programme pour l'autonomie des anciens combattants, en particulier, ont été bien accueillis et bien appréciés dans ma circonscription, et bien des gens dans toutes les légions de ma circonscription l'apprécient.

J'aimerais souligner que le ministre Thompson est aussi un diplômé de l'Université St. Thomas. Un de mes cousins était boursier et faisait partie de l'équipe de hockey de cet établissement, alors nous avons un point en commun.

Voici la question que j'aimerais poser au ministre Thompson. Comme je suis jeune, j'aimerais savoir quelles sont les initiatives que vous prenez ou que le ministère prend pour faire participer les jeunes dans des activités de commémoration.

Dans notre circonscription, j'ai été vraiment étonné de voir un si grand nombre de gens assister à la cérémonie qui a eu lieu devant le cénotaphe le jour du Souvenir, et les membres de la légion ont dit qu'ils avaient observé un intérêt et un soutien accru à l'égard du jour du Souvenir. Je suis curieux de savoir ce que le ministère et vous-même faites pour inclure les jeunes dans cette initiative.

• (1625)

L'hon. Greg Thompson: Merci, Ben, et félicitations pour votre nomination au sein du Comité.

C'est une grande partie de notre travail. En fait, j'ai parlé de l'intérêt accru que suscite le jour du Souvenir. Plus de personnes participent aux cérémonies. Je crois qu'il y a un certain nombre de raisons à cela. C'est parce que nous savons que nos hommes et nos femmes participent à des missions difficiles en Afghanistan et dans d'autres régions troubles du monde. Nous comprenons combien le monde est en difficulté et que nous dépendons de ces personnes pour défendre nos libertés.

Je crois qu'une partie de cet intérêt découle naturellement de la situation mondiale d'aujourd'hui. Pour ce qui est du ministère des Anciens Combattants, je crois que nous travaillons en plus étroite collaboration avec les écoles maintenant. Le matériel didactique que nous fournissons aux écoles et aux enseignants est un bel exemple de ce que nous faisons auprès des jeunes. Bien sûr, lorsque nous faisons ces pèlerinages, comme nous les appelons souvent, à l'étranger et que nous participons à des cérémonies commémoratives à l'étranger, nous nous assurons toujours qu'un certain nombre d'écoliers y participent.

Je ne suis pas certain de son nom, mais il y a un enseignant en Ontario qui fait un travail incroyable. Je crois que le député a son nom à portée de la main. Je sais que son prénom est David... David Robinson est un exemple. Il y a eu la crête de Vimy. Des milliers de jeunes Canadiens se sont rendus à la crête de Vimy pour participer à la cérémonie commémorative, et le même enseignant prépare une activité en Italie cette année, et il y en aura d'autres.

C'est un ensemble de choses différentes, mais le simple fait de fournir du matériel pédagogique aux écoles y est pour beaucoup. J'étais enseignant il y a plusieurs années, et les écoles ne recevaient pratiquement aucune information du ministère des Anciens Combattants. Je sais que si je dis cela, les ministres d'il y a une génération ou deux vont probablement m'en vouloir.

Nous avons distribué 20 000 trousseaux d'information sur la Semaine des anciens combattants dans des écoles partout au pays, ce qui est assez considérable. Nous finançons aussi un certain nombre de projets dans les écoles. L'Institut du Dominion, comme

un des députés, Peter, l'a mentionné, fait un travail extraordinaire partout au pays. En fait, l'une des meilleures activités de l'organisme à laquelle j'ai assisté, et à laquelle assistait aussi le premier ministre, a eu lieu juste avant Noël et regroupait des jeunes des écoles de Saint John, au Nouveau-Brunswick.

Voilà certaines choses que nous faisons. On pourrait toujours dire que nous pouvons en faire plus, mais c'est certainement gratifiant de visiter ces petites communautés le jour du Souvenir et de voir les gens participer. Je crois que c'est le député de Saint John, Rodney Weston, qui m'a dit qu'environ 8 000 personnes à Saint John, au Nouveau-Brunswick, une ville de moins de 100 000 habitants, se sont présentées à Harbour Station pour la cérémonie du 11 novembre. Ce sont des nombres incroyables, qui dépassent ceux qu'on enregistre dans quelques-unes de nos grandes villes. Cela montre clairement qu'on peut changer les choses en rejoignant les écoles. Je crois que nous pouvons être fiers de ce que nous faisons à ce chapitre.

Le président: Merci, monsieur le ministre.

Monsieur Lobb, votre temps est écoulé.

Nous passerons maintenant à M. Gaudet.

[Français]

M. Roger Gaudet (Montcalm, BQ): Merci à notre nouveau président.

Félicitations à vous, monsieur Thompson, pour le renouvellement de votre nomination.

Quel est le montant du budget 2009-2010 qui nous est accordé? La Bibliothèque du Parlement ne le mentionne pas.

[Traduction]

L'hon. Greg Thompson: Le budget est de plus de 3 milliards de dollars. Je crois que c'est 3,4 milliards de dollars en tout. Bien sûr, nous pouvons faire la ventilation de cette somme, Roger, entre les avantages directs aux anciens combattants et le coût de fonctionnement du ministère. Le budget total est de 3,4 milliards de dollars.

• (1630)

[Français]

M. Roger Gaudet: D'après les notes d'information fournies par la Bibliothèque du Parlement, le Budget principal des dépenses est de 3,397 milliards de dollars, ce qui signifie qu'il y aurait une augmentation de seulement 3 millions de dollars pour l'exercice 2009-2010. Compte tenu de la situation en Afghanistan et de la possibilité qu'on ait de nouveaux clients, comme ceux qu'on a eus lors des guerres de Bosnie et du Golfe, ainsi que de la mise sur pied des 10 nouvelles cliniques pour traiter le syndrome du stress post-traumatique, l'augmentation de 3 millions prévue dans le budget de 2009-2010 ne m'apparaît pas très élevée.

Qu'en pensez-vous?

[Traduction]

L'hon. Greg Thompson: Une partie du financement réservé aux cliniques de traitement des traumatismes liés au stress opérationnel a été budgétisée en 2007, et une bonne partie des coûts a servi à mettre le programme en branle dans les centres, et c'est ce que nous avons fait. Il y a donc eu quelques ajustements au sein du ministère des Anciens Combattants. Le ministère n'a mis fin à aucun service offert aux anciens combattants, et c'est ce qu'il faut se rappeler.

Quand nous regardons la population d'anciens combattants — et on me le rappelle bien souvent — les anciens combattants de la Deuxième Guerre mondiale nous quittent. Nous en perdons en moyenne 20 000 par année, et leur nombre diminue chaque année. Or, une nouvelle cohorte d'anciens combattants vient les remplacer. Il y aura toujours des anciens combattants. Environ 170 000 anciens combattants de la Deuxième Guerre mondiale sont encore avec nous aujourd'hui. Ce sont tous des octogénaires et certains sont un peu plus âgés. Nous perdons donc entre 15 000 et 20 000 hommes et femmes chaque année. Toutefois, notre engagement envers eux et les ressources financières que nous leur consacrons n'ont pas vraiment changé, puisque nous continuons de verser et d'ajuster des pensions pour un grand nombre d'entre eux, en raison des malaises qui apparaissent avec l'âge. Nous offrons aussi un soutien aux veuves ou à d'autres membres de la famille.

Le ministère a encore un très bon budget, et malgré le fait que le nombre d'anciens combattants plus âgés soit à la baisse, ce budget n'a pas vraiment diminué pour ce qui est des services ou de la prestation des services offerts à ces personnes.

[Français]

M. Roger Gaudet: Je vais en quelque sorte prendre la place de mon ami Gilles Perron, que la plupart des gens ici ont connu, je crois. Un rapport sur le syndrome de stress post-traumatique à la base des Forces canadiennes de Petawawa a été réalisé, mais je n'ai pas eu le temps de le lire. L'année passée, ce comité a visité la base de Petawawa. Je pense être le seul ici à y être allé. À l'époque, ça avait beaucoup affecté les membres du comité. Je suis content qu'un rapport ait été fait, mais j'espère qu'il va y avoir une suite à cela. À Petawawa, on nous a dit qu'il y avait sur la base un psychiatre pour 13 000 personnes. Évidemment, il ne s'agit pas seulement des soldats mais aussi des familles. Je vais donc entrer en contact avec Gilles Perron, et il va m'en parler. Pour ma part, je n'ai pas d'autres questions à poser.

[Traduction]

L'hon. Greg Thompson: Merci. Je comprends à qui s'adresse la question, et vous parlez de ce qui est ressorti du rapport du MDN, et non du ministère des Anciens Combattants. C'est plutôt difficile de faire la distinction entre un ancien combattant et un militaire en service, n'est-ce pas? Je sais que nous avons recours aussi aux services de psychiatrie et aux services de soutien de cette nature que l'on trouve dans l'ensemble de la société, alors ce n'est pas seulement des psychiatres du MDN ou du ministère des Anciens Combattants ou d'autres personnes rattachées à l'une de nos cliniques qui peuvent répondre aux besoins des anciens combattants. C'est là une chose que nous avons fait. Cela nous ramène à la question précédente qui portait sur la façon dont notre système de soins de santé fonctionne par rapport à ceux d'autres pays. Un ancien combattant peut s'adresser à une clinique ou aux professionnels qui se trouvent à l'extérieur de la structure militaire. Nous faisons donc appel à ces professionnels partout au pays.

•(1635)

Le président: Merci, monsieur le ministre.

J'ai deux interventions maintenant à donner au Parti conservateur, mais une seule personne a été inscrite jusqu'à présent.

Monsieur McColeman, pour cinq minutes.

M. Phil McColeman (Brant, PCC): Merci, monsieur le président, et félicitations pour votre nomination à la présidence. Je sais que vous faites un excellent travail.

Monsieur le ministre, comme vous le savez, certains députés de notre parti sont de nouveaux membres du Comité. À ce titre, je crois que la plupart d'entre nous ont appris, en particulier en écoutant des parlementaires aguerris comme vous. J'aimerais simplement faire un commentaire sur le cœur que vous mettez à jouer votre rôle. Je l'ai appris lors de deux visites faites dans ma communauté il y a quelques années, avant d'être élu au comité du déjeuner de remerciements aux anciens combattants et plus récemment au Military Heritage Museum. Et j'ai appris que votre philosophie consiste à privilégier la générosité. Toutefois, nous vivons, sans contredit, une période économique difficile et je crois que nous saurions tous d'accord sur ce point. En gardant cela en tête, j'aimerais vous demander à quoi vous donnez la priorité pour améliorer les avantages offerts aux anciens combattants.

L'hon. Greg Thompson: Cela nous préoccupe, car nous savons combien la conjoncture économique mondiale est difficile, et ce n'est bon pour personne. Nul ne veut se retrouver dans pareille situation, mais les circonstances ne nous ont pas donné le choix. Et je ne suis pas là pour jeter le blâme sur ce gouvernement ou un autre; c'est une donne avec laquelle nous devons composer dorénavant.

Nous disons souvent en ces lieux — c'est une expression que nous employons à tout bout de champ — qu'il faut « aller de l'avant », mais ce qui est sûr, c'est que nous n'allons pas faire porter le fardeau de ces problèmes à nos anciens combattants ou à nos hommes et femmes en uniforme; nous leur sommes complètement dévoués. Nous n'allons pas non plus, comme nous l'avons dit, nous en remettre aux provinces, parce que si nous le faisons, monsieur McColeman, cela reviendrait à dire essentiellement que le coût des services que nous fournissons aux anciens combattants par l'intermédiaire de notre système de soins de santé universel devrait être assumé par quelqu'un d'autre. Nous ne pouvons faire une chose pareille. Nous nous sommes engagés à maintenir ces programmes, et nous le ferons. Je le rappelle, le budget parle de lui-même.

Nous ne l'avons pas fait, et je crois que la plupart de nos anciens combattants et de nos hommes et femmes en uniforme seront soulagés de voir que nous ne leur faisons pas porter un fardeau additionnel et que nous n'avons aucune intention de le faire en ces temps de marasme économique.

M. Phil McColeman: Y a-t-il, dans votre ministère, des programmes qui ont la priorité et qui, si vous le pouviez, éclipsaient les autres?

L'hon. Greg Thompson: Certains ont été portés à l'attention du Comité par des députés des deux côtés, mais le groupe d'anciens combattants que nous devons véritablement... Il est difficile de se concentrer sur un groupe au détriment d'un autre, mais je crois que la plupart d'entre nous sommes sensibles à la situation de nos anciens combattants âgés de 85 ans, ceux de la Deuxième Guerre mondiale; et nous faisons tout ce que nous pouvons pour aider ces anciens combattants vieillissants, qui sont arrivés à un moment de leur vie où ils ont besoin d'aide et n'ont jamais rien demandé avant.

Permettez-moi de vous raconter cette histoire, je pense que nous en avons le temps, du moins je l'espère, monsieur le président. Ce qui compte, c'est de savoir à quelle vitesse l'aide arrive. Et la réponse à cette question est simple, Phil. Ceux à qui je pense le plus et pour lesquels je me demande si nous faisons assez sont les anciens combattants âgés.

Lorsque j'étais à Arnprior, il y a deux ou trois ans, nous avons organisé un événement au cours duquel nous avons rencontré un ancien combattant de la Deuxième Guerre mondiale qui m'a parlé de sa famille. J'ai raconté cette histoire au Sénat l'année dernière, juste après les élections. Normalement, nous organisons une cérémonie à la Chambre des communes, avec un discours, et nous en avons fait un aussi au Sénat, qui est toujours un grand événement, et j'ai enfin pu avoir un résumé de cette histoire.

À Arnprior, un ancien combattant de la Deuxième Guerre mondiale est venu me voir et m'a raconté que lui et ses frères avaient servi le pays. Ils vivaient dans une ferme. Il m'a expliqué comment ils s'étaient enrôlés et ainsi de suite — une grande histoire —, puis il m'a dit qu'il avait été blessé par un projectile et qu'il était reparti chez lui. Et je lui ai répondu: « J'imagine que vous faites partie de nos clients ». Et il m'a rétorqué: « Non, je ne suis pas client. Je suis revenu et je me suis senti très chanceux d'avoir pu rentrer en un seul morceau. Mon épouse... J'ai marié une femme merveilleuse, et les affaires allaient bien; nous avons eu une grande famille et nous n'avons jamais manqué de rien. J'ai toujours cru que quelqu'un d'autre aurait plus besoin de cette aide que moi ». Cela résume bien l'esprit qui règne dans la communauté des anciens combattants dans son ensemble. Ce ne sont pas des gens qui viennent frapper constamment à votre porte pour obtenir plus. Et ceci n'est qu'un exemple. Beaucoup de ces gens ne demandent pas d'aide.

Quelqu'un, ici, avait une question sur le nombre d'anciens combattants; je ne me souviens plus qui c'était. Sachez qu'ils sont au total environ 800 000 au Canada et que nous ne donnons de services directs qu'à un très petit pourcentage d'entre eux. Et j'inclus là-dedans les réservistes, Phil.

Voilà donc un exemple d'hommes et de femmes qui n'ont jamais rien demandé, mais qui arrivent à un moment de leur vie où ils pourraient avoir besoin d'aide. Et j'ai demandé à ce monsieur: « Qu'arriverait-il aujourd'hui si vous mourriez, si vous disparaissiez et que votre épouse avait besoin de prestations du PAAC ? » Devinez quoi... Elle n'aurait rien. Comme il ne fait pas partie de nos clients, sa femme ne pourrait bénéficier de ce programme. Voilà le type de problèmes compliqués que nous devons régler au sein du ministère.

Et pour en revenir à la question de M. Stoffer, je répondrai que nous avons résolu partiellement le problème, mais que cela ne va jamais assez vite, selon moi. Il s'agit toujours de puiser dans les ressources financières du gouvernement du Canada. Que peut faire l'industrie? Que pouvons-nous faire avec d'autres programmes en vigueur? Et que pouvons-nous faire cette année, maintenant, au ministère des Anciens combattants?

Certes, nous avons amélioré beaucoup de ces programmes, Phil, et nous avons facilité les choses pour que plusieurs veuves puissent en bénéficier. Mais il est vrai que le sort de la population fragile et vieillissante des anciens combattants nous va droit au cœur, particulièrement quand on voit la situation difficile de certaines personnes qui arrivent au crépuscule de leur vie. Je dis souvent que ce gouvernement-ci ou le suivant sera le dernier à pouvoir véritablement changer la vie de ces hommes et de ces femmes maintenant octogénaires.

• (1640)

Si vous faites le calcul, vous verrez qu'il nous reste un seul ancien combattant de la Première Guerre mondiale: M. Babcock, qui vit à Spokane, dans l'État de Washington. Cet homme est maintenant âgé de 108 ou 109 ans. Je crois qu'il a 108 ans, mais quand on dépasse le cap des 106 ans, il est difficile de se souvenir des années. Pourtant, je pense qu'il s'en rappelle mieux que moi.

Voilà donc ce que nous regardons; ce n'est pas juste une question que je me pose ni une vision personnelle des choses. J'ignore qui sera le prochain à occuper ce fauteuil — ce pourrait être l'un de vous ou quelqu'un d'autre —, mais le fait est que c'est pour moi un défi personnel. Que pouvons-nous faire de plus et à quelle vitesse? Peu importe ce que nous faisons pour nos hommes et nos femmes en uniforme, ce n'est jamais assez.

Il y a tellement de choses que nous tenons pour acquises dans ce pays; je veux parler de nos libertés fondamentales. Ces personnes-là ont revêtu l'uniforme et ont obéi à ce que leur commandait leur pays. Je pense que maintenant qu'elles sont arrivées à un moment de leur vie où elles ont besoin d'aide, nous devrions être là pour la leur donner.

Le président: Je vous remercie, monsieur le ministre.

Je cède maintenant la parole à Mme O'Neill-Gordon.

Mme Tilly O'Neill-Gordon (Miramichi, PCC): Pour commencer, j'aimerais vous féliciter, David, pour votre nomination à la présidence. Je me réjouis à l'idée de travailler au sein de ce comité.

Je voulais également remercier M. Thompson pour l'allocation qu'il vient de nous livrer.

Ayant été moi-même enseignante, je peux vraiment vous dire que de nos jours, dans les salles de classe, on parle beaucoup plus qu'avant des anciens combattants à nos enfants.

Très souvent, dans les légions, ou lorsque je rencontre des anciens combattants, ils me demandent de faire ceci, de dire cela ou de trouver telle ou telle information. Voilà pourquoi je me demande si vous consultez les associations d'anciens combattants et nos légions lorsque vous apportez des changements aux programmes. Qu'en est-il exactement?

• (1645)

L'hon. Greg Thompson: Je pense que nous le faisons. Nous travaillons en très étroite collaboration avec les organisations d'anciens combattants partout au pays, Tilly. Nous sommes à leur écoute. Il y a la Légion royale canadienne, qui est la plus grande organisation d'anciens combattants, avec ses 400 000 membres environ. Il y a également les Anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes du Canada, l'Association canadienne des vétérans pour le maintien de la paix et l'Association des anciens combattants autochtones. Nous les écoutons très attentivement et entretenons de bonnes relations avec eux. En fait, nous les rencontrons régulièrement pour parler de leurs besoins, déterminer le type d'améliorations qu'ils voudraient voir et ce que nous sommes capables de faire. Il s'agit donc d'une relation et d'une collaboration très étroites.

Mais je le rappelle, il y a de grands défis à relever en raison des changements démographiques et du vieillissement de la population des anciens combattants. Nous ne finançons pas directement les organisations d'anciens combattants, mais la plus grosse, qui est la Légion royale canadienne, a une filiale dans chaque pays. Malheureusement, le nombre de membres diminue. Par le passé, ces organisations faisaient beaucoup de choses par elles-mêmes, et c'est encore le cas. Elles font énormément de travail au sein de la communauté des anciens combattants pour aller à la rencontre des gens, voir qui a besoin d'aide et apporter le soutien requis. Nous comptons beaucoup sur les informations qu'elles nous transmettent. Nos relations sont bonnes et notre collaboration très étroite.

Le président: Pourrions-nous arrêter l'horloge un instant?

Monsieur le ministre, souhaitez-vous conclure? Si c'est le cas, sachez que M. Stoffer est le suivant sur ma liste et que nous devons gérer le temps.

L'hon. Greg Thompson: Puis-je prendre tout le temps qui reste avant de céder la parole à M. Stoffer?

M. Peter Stoffer: Je pourrais toujours me reprendre plus tard.

L'hon. Greg Thompson: Non, monsieur le président, je n'ai pas de conclusion à faire autre que les remerciements d'usage, rien de formel.

Le président: Merci, monsieur le ministre.

Désolé de vous interrompre, madame O'Neill-Gordon. Allez-y.

Mme Tilly O'Neill-Gordon: Ça va, j'avais terminé.

Le président: Vous avez terminé de poser vos questions.

Monsieur Clarke, si vous le voulez, vous pouvez profiter des deux minutes et demie qui restent.

M. Rob Clarke: En ce qui concerne les anciens combattants, étant donné que je viens d'une première nation, je me demande ce que fait précisément le gouvernement pour les anciens combattants autochtones et métis. Comment allez-vous vous en occuper? Je veux parler des anciens combattants des conflits passés et à venir.

L'hon. Greg Thompson: Je le répète, nous entretenons un dialogue constant et de bons rapports. Il y a très peu de problèmes non réglés avec les organisations d'anciens combattants, y compris celles représentant les Métis. Je dirais que c'est une relation très bonne, très positive. Nous travaillons en très étroite collaboration. Chaque fois que nous faisons un voyage à l'étranger, nous mettons souvent de l'avant les Autochtones qui nous accompagnent, et qui ajoutent aux événements que nous organisons des cérémonies vraiment émouvantes. La relation de travail est excellente, Rob. Elle est très professionnelle, très riche, très constructive.

M. Rob Clarke: En ce qui concerne les différents programmes, est-ce que le gouvernement envisage d'envoyer des représentants dans certaines communautés des premières nations pour régler des problèmes comme le syndrome de stress post-traumatique dont souffrent certains anciens combattants? Beaucoup de personnes concernées ne sont pas aussi mobiles que par le passé en raison de leur âge, et il leur est plus difficile de trouver des taxis-ambulances ou d'autres moyens de sortir de leur réserve. J'aimerais savoir s'il existe actuellement des programmes pour aider ces gens.

• (1650)

L'hon. Greg Thompson: Nous entretenons des contacts continus avec toutes ces communautés, ainsi qu'un dialogue constant avec nos anciens combattants, de sorte que lorsque des problèmes et des difficultés surgissent, nous en sommes les premiers avisés et nous pouvons répondre aussi rapidement que possible.

Autant que je me souviens des notes d'information que j'ai reçues, nous nous sommes occupés de ces questions. Certains versements à titre gracieux ont été faits à des Autochtones par le passé, et nous sommes intervenus très rapidement et efficacement; il n'y a pas eu de griefs en suspens ni de problèmes par la suite. Ces programmes de sensibilisation s'appliquent toujours et nos continuons d'offrir des aides à la communauté des anciens combattants, Rob.

Ce qu'il faut retenir, c'est que la relation est merveilleusement bonne, elle est extrêmement positive, et que ma porte est toujours ouverte, tout comme la leur.

Le président: Merci, monsieur le ministre.

Merci, monsieur Clarke.

Monsieur Stoffer.

M. Peter Stoffer: Je vous remercie, monsieur le président.

J'aimerais revenir sur mes commentaires précédents, monsieur le ministre, et vous dire ceci, avec le plus grand respect, comme d'habitude. Dans l'opposition, nous ne pouvons nous fier qu'à ce que le premier ministre et vous-même nous dites. Ce dernier a déclaré qu'aussitôt après la formation de son gouvernement, ces programmes s'appliqueraient à toutes les veuves des combattants de la Deuxième Guerre mondiale et de la guerre de Corée. Et vous venez juste de nous dire, dans votre témoignage, que si un ancien combattant de la Deuxième Guerre mondiale venait à mourir, sa femme n'aurait rien. Vous êtes le ministre. Votre premier ministre a promis que tout le monde serait admissible. En tant que ministre, vous ne devriez avoir aucune difficulté à garantir que cette personne reçoive son dû. Mais le problème, monsieur, c'est que beaucoup de veuves ne sont pas admissibles en raison des restrictions qui ont été imposées. Votre gouvernement a promis d'aider tout le monde, mais seuls quelques-uns peuvent bénéficier de ces programmes. C'est la raison pour laquelle nous avons voté contre.

Vous avez dit également dans votre allocution que *toutes* les victimes d'épandage de défoliant seraient couvertes de 1956 à 1984, et pas seulement *quelques-unes*, de 1966 à 1967. Je me rappelle du moment où vous avez attaqué l'ancienne ministre. J'étais dans la salle à ce moment-là — vous vous y êtes bien pris, je dois l'avouer — et j'étais de tout coeur avec vous parce que je trouvais que vous aviez raison.

Le premier ministre l'a dit aussi, et j'imagine qu'avec tous les conseillers qu'il a, il ne ferait pas une telle promesse à la télévision à des anciens combattants polonais s'il ne connaissait pas la situation. Il devait savoir, à commencer par le nombre d'anciens combattants du Commonwealth et des forces alliées qui se trouvent au pays. Il aurait dû le savoir avant de faire une telle promesse. Et il aurait dû savoir que ces gens allaient se mobiliser aussitôt le gouvernement constitué. Ces personnes ont 86 ans et elles n'ont plus de temps à perdre. Je suis sûr que si vous veniez demain avec une motion disant que ces fonds serviraient directement à payer les allocations de guerre aux anciens combattants du Commonwealth et des forces alliées, il n'y aurait pas un seul député, au sein de ce comité ou à la Chambre des communes, qui voterait contre ou s'y opposerait. En fait, si cela arrivait, nous nous mettrions tous debout devant le monument pour vous saluer, mais la réalité est autre, monsieur.

Je voulais donc vous dire qu'il vous reste une chance de vous racheter, vous et votre parti. En novembre 2006, vous avez voté contre la motion visant à accorder la priorité aux anciens combattants, qui prévoyait la récupération des pensions à 65 ans, le recouvrement du Régime d'assurance-revenu militaire, l'application du Programme pour l'autonomie des anciens combattants à tous, la disposition concernant les mariages contractés après l'âge de 60 ans, et la majoration de 50 à 60 p. 100 de la quantité d'argent qu'un ancien combattant peut laisser à son conjoint.

Ceci dit, j'ai une question à vous poser: Quand les allocations pour anciens combattants des forces alliées et du Commonwealth seront-elles versées? Il ne nous reste pas beaucoup de temps. Plus le temps passe, et plus ces gens sont nombreux à mourir.

Enfin, sur une note plus sérieuse, vous avez eu l'honneur et la distinction de voir M. John Babcock, et je voulais remercier votre assistante, Mme Desjarlais, pour la merveille photo dédicacée que ce monsieur m'a donnée par votre intermédiaire. Comme vous le savez, on a adopté une motion à la Chambre des communes selon laquelle, lorsqu'il aura disparu, le pays honorera sa mémoire et celle de tous ceux — une génération entière — qui ont servi pendant la Première Guerre mondiale. Je me demandais, monsieur, si vous aviez des détails sur les préparatifs d'une cérémonie, pas nécessairement nationale, concernant toute cette génération de combattants de la Première Guerre mondiale. Comme vous le savez, nous n'avons rien fait lorsque le dernier survivant de la Guerre des Boers s'est éteint. Je voulais savoir ce que le gouvernement envisageait de faire en préparation du départ de M. Babcock.

Je vous remercie beaucoup.

L'hon. Greg Thompson: Merci.

Combien de temps ai-je pour répondre à cette question, monsieur le président?

Le président: Selon notre politique, vous avez tout le temps que vous voulez. Ce sont seulement ceux qui posent des questions qui sont limités, monsieur. Mais je crois que vous êtes pressé par votre emploi du temps.

• (1655)

L'hon. Greg Thompson: D'accord, très bien, je brûle d'impatience.

Voilà une illustration de l'hypocrisie des membres du Nouveau Parti démocratique. Ils font toujours de beaux discours, mais quand le moment est venu de se lever à la Chambre pour soutenir les anciens combattants et nos hommes et femmes en uniforme, ils se cachent derrière leur pupitre — comme vous, monsieur Stoffer, vous l'avez toujours fait.

Laissez-moi vous donner quelques exemples. Nous parlions des cliniques de traitement des traumatismes liés au stress opérationnel, qui nécessitaient un engagement financier important de la part du gouvernement du Canada. Et qu'a fait ce monsieur? Il s'est levé à la Chambre des communes pour voter contre. Nos anciens combattants ne pourraient compter sur des services aussi importants si cela dépendait de Jack Layton et du NPD: ils ont voté contre.

En ce qui concerne la Déclaration des droits des anciens combattants que nous avons proposée, et que les anciens combattants avaient demandé pendant des années, mais que les gouvernements précédents avaient toujours refusé d'adopter, ils ont voté contre aussi. Quoi de plus fondamental?

Ils ont voté contre la création d'un poste d'ombudsman et le dégageant des ressources nécessaires pour combler ce poste; et il est inutile que je vous explique à quoi sert un ombudsman et combien son travail est important pour nos anciens combattants. C'est le type d'hypocrisie à laquelle nous devons nous attendre de ce monsieur.

C'est le type d'hypocrisie dont a été témoin le premier ministre, le premier jour de notre retour en Chambre, lorsque ces gens, les néo-démocrates, sous le leadership de Jack Layton, se sont présentés à la Chambre des communes tout à fait remis de leur tentative avortée de saisir le pouvoir avec leur coalition pour déclarer, sans aucune hésitation, que peu importe ce que les conservateurs allaient proposer, ils voteraient contre le budget, quoi qu'ils fassent, les néo-démocrates voteraient contre.

C'est le comble de l'hypocrisie. Vous avez devant vous un homme qui ne partage manifestement pas l'avis de son chef sur cette

question. Mais permettez-moi de vous dire que si j'étais en désaccord avec mon chef autant que lui l'est avec le sien, et que s'il croit véritablement dans nos anciens combattants et nos hommes et femmes en uniforme — ce que je ne mets pas en question —, je pense que lui et moi devrions quitter nos partis respectifs parce que sinon, ce serait la débandade. Vous ne pouvez pas arriver à la Chambre des communes et dire ce que vous voulez, puis vous dissocier de votre propre parti et prétendre que vous appuyez les anciens combattants et les hommes et femmes en uniforme quand votre vote indique tout le contraire. Vous ne les avez jamais appuyés.

Vous souvenez-vous de l'exercice douloureux que nous avons fait au sujet de la mission en Afghanistan et du consensus auquel nous étions parvenus à la Chambre des communes? Eh bien, ces gens-là s'en sont complètement dissociés.

Si vous le permettez, j'aimerais aller un peu plus loin dans le détail. Il y a eu des élections en octobre 2008, et nous ne sommes revenus que depuis quelques semaines. Nous avons pris un engagement envers nos anciens combattants des forces alliées — et j'allais oublier de parler du programme d'inhumation, qui est un autre engagement que nous avons pris envers nos anciens combattants. C'est une promesse que nous allons respecter, monsieur Stoffer.

Il faut savoir que la personne qui, à la Chambre des communes, a fait le plus gros du travail en ce qui concerne l'extension du Programme pour l'autonomie des anciens combattants à leurs veuves était M. Cuzner. Mais ce monsieur ici présent adore profiter de tout le travail acharné des autres à la Chambre des communes. Il peut dire ce qu'il veut parce qu'il ne formera jamais le gouvernement; il ne sera jamais du côté du pouvoir s'il reste au NPD. Ces gens-là peuvent vivre dans un monde imaginaire et payer des impôts au Canada; voilà quel genre de personnes ils sont.

Mais ce que je fais, en tant que ministre des Anciens combattants, et ce que nous faisons, de façon responsable... Je pense que nous atteignons nos objectifs plus rapidement que ce à quoi beaucoup s'attendaient. Mais le fait est que pour nos anciens combattants des forces alliées et pour certains autres engagements pris lors de la dernière campagne électorale, la durée de vie normale d'un gouvernement est de quatre ans. Dans un gouvernement minoritaire, le NPD peut se permettre de dire que son seul objectif est de défaire le gouvernement dès le premier jour de séance de la Chambre.

Comment, grand Dieu, voulez-vous que nous respections nos promesses ou nos engagements à l'égard des anciens combattants ou de n'importe qui d'autre dans ce pays que nous appelons le Canada, avec des gens qui disent vouloir défaire le gouvernement dès le premier jour de leur retour en Chambre? Ce n'est même pas réaliste, Peter. Vous devez cesser de rêver en couleurs et accepter le monde tel qu'il est, parce qu'au bout du compte, les gouvernements doivent prendre des décisions éclairées sur la façon dont l'argent sera dépensé.

• (1700)

Le fait est que nous dépensons beaucoup d'argent au ministère des Anciens combattants. J'ai passé les chiffres en revue avec Roger. Vous pouvez toujours dire que ce n'est pas suffisant, que 3,4 milliards de dollars ne sont pas assez, que vous pourriez faire mieux; c'est tout à fait vrai, mais au bout du compte, il faut s'adapter à la situation.

Certes, nous avons fait des progrès. Mais que vous, Peter, prétendiez que le monde changerait radicalement et que tout serait réglé demain matin si vous formiez le gouvernement, eh bien, c'est tout simplement incroyable. Ce n'est pas ainsi que cela fonctionne. Pas du tout. Et quand vous exprimez publiquement un désaccord avec votre chef, il faudrait que cela se reflète dans votre vote à la Chambre des communes.

Le président: Monsieur le ministre, silence.

L'hon. Greg Thompson: Soyez courageux...

Le président: Silence, silence!

L'hon. Greg Thompson: ... tenez-vous debout et votez contre lui.

Le président: Ministre Thompson, par dignité et respect du protocole, je vous demande d'adresser vos commentaires au président.

L'hon. Greg Thompson: Oh, pardon, monsieur le président.

M. Peter Stoffer: Voudriez-vous en profiter pour répondre à la question de M. Babcock au sujet du mémorial?

L'hon. Greg Thompson: La dernière fois que j'ai parlé avec M. Babcock...

M. Peter Stoffer: Non, nous avons adopté une motion, l'année dernière, selon laquelle lorsqu'il décéderait, le Canada organiserait une cérémonie nationale du souvenir pour tous ceux — pas seulement lui — qui ont servi pendant la Première Guerre mondiale.

L'hon. Greg Thompson: Comme je l'ai dit, j'ai rencontré M. Babcock à plusieurs reprises. Ce serait bien que chaque député puisse en faire autant. C'est un Canadien remarquable, le seul soldat de la Première Guerre mondiale encore vivant.

À ce sujet, Peter, sachez qu'il a émis ses propres volontés et que nous allons les respecter. Mais la cérémonie marquera le passage d'une génération de Canadiens, une génération toute spéciale, souvent qualifiée de plus grande génération du Canada. Ce sera un événement d'envergure. Pour ce qui est de M. Babcock en particulier, nous respecterons ses vœux. Je suis même prêt à dire que même un néo-démocrate sera d'accord avec un conservateur pour reconnaître que ce sera un bel événement.

M. Peter Stoffer: Merci.

L'hon. Greg Thompson: Et merci à vous d'avoir modifié la teneur du débat.

Le président: Merci, monsieur le ministre. Il me semble que vous ne pouviez rester avec nous que jusqu'à 17 heures.

Oui, madame Guarnieri.

L'hon. Albina Guarnieri: Monsieur le président, y a-t-il déjà eu une déclaration des droits? Ai-je manqué quelque chose? A-t-on proposé un projet de loi à la Chambre des communes sur une déclaration des droits? Peut-être que le ministre pourrait nous donner des précisions à ce sujet.

Le président: D'entrée de jeu, je dois vous dire que nous approchons des 17 heures et je ne sais pas si cela peut faire l'objet d'un rappel au Règlement.

L'hon. Albina Guarnieri: C'est une question importante puisque le ministre a quand même beaucoup parlé là-dessus.

Le président: Je comprends, il s'agit simplement d'obtenir une précision.

Il existe une déclaration des droits des anciens combattants...

L'hon. Albina Guarnieri: Il existe une charte des droits, mais une déclaration des droits...

Est-ce que j'ai manqué quelque chose pendant ce comité?

Une voix: Je pense que vous en avez manqué pas mal.

L'hon. Albina Guarnieri: Pourtant, je ne dormais pas.

Quel est le numéro du projet de loi, monsieur le ministre?

Le président: Ça suffit, silence, s'il vous plaît.

L'hon. Greg Thompson: Albina fait son intéressante.

L'hon. Albina Guarnieri: Non, non.

L'hon. Greg Thompson: Tout cela est lié au budget, mais je vous l'expliquerai à un autre moment.

L'hon. Albina Guarnieri: Mais vous vous êtes étendu sur le sujet.

L'hon. Greg Thompson: Un ancien ministre des Anciens combattants comprendrait ce lien, mais après la réunion, monsieur le président, je rencontrerai Albina en privé pour le lui expliquer.

Le président: Merci.

Monsieur le ministre, voulez-vous conclure? Vous avez indiqué au Comité que vous deviez partir à 17 heures, alors j'aimerais m'en tenir à l'horaire.

En passant, je tenais à signaler que M. Stoffer s'est dit très impressionné que vous ayez répondu au Comité aussi rapidement. Ce n'était pas une déclaration partisane. Nous vous sommes très reconnaissants d'avoir accepté de venir, même si nous ne vous avons invité que la semaine dernière.

Je tiens donc à vous donner la possibilité de conclure, ou s'il vous reste un peu de temps, que nous fassions un deuxième tour de table.

L'hon. Greg Thompson: Eh bien, est-ce qu'une conclusion empêcherait toute discussion, monsieur le président?

Le président: Oui, si votre emploi du temps ne change pas.

L'hon. Greg Thompson: Non pas que je veuille me mettre en retard, et je ne vais d'ailleurs pas le faire, mais je tenais à dire qu'il est important d'avoir des rencontres de ce genre, au sein de ce comité. Vous faites vraiment du bon travail. Certes, il peut y avoir des désaccords; j'imagine que tout dépend de la vitesse à laquelle nous voulons tous que les objectifs soient atteints.

Je crois que nous avons fait du beau travail. Je pourrais me donner une très bonne note et dire que nous avons fait du sacré bon boulot, de l'excellent travail, mais si une chose est vraie en ce qui concerne les anciens combattants, c'est que le travail ne sera jamais terminé. Je veux dire que nous sommes face à de véritables défis. Je crois que nous avons réglé beaucoup de problèmes et que nous avons honoré les engagements pris à l'égard des anciens combattants au cours des dernières années.

Celui sur lequel nous nous sommes concentrés aujourd'hui, et que nous n'avons pas encore honoré, concerne les anciens combattants des forces alliées. Mais nous allons respecter notre promesse.

Je crois que nos réalisations se passent de commentaires, monsieur le président, et nous allons continuer de travailler pour faire avancer l'ensemble de ces dossiers.

• (1705)

Le président: Je vous remercie, monsieur le ministre.

Merci, madame Tining.

L'hon. Greg Thompson: Je viens de recevoir une note selon laquelle le sous-ministre et le sous-ministre adjoint comparaitront devant le Comité mercredi, ce qui est une bonne nouvelle pour M. Stoffer et les autres. Ils se comporteront probablement mieux si le ministre n'est pas avec eux.

Le président: Merci, monsieur le ministre, pour votre témoignage.

Nous allons interrompre la séance deux minutes pour que les gens puissent dire au revoir au ministre. Ensuite, nous reprendrons pour examiner certains travaux du Comité.

• _____ (Pause) _____
•

Le président: Mesdames et messieurs les membres du Comité, il y a certaines choses dont nous devons nous occuper et pour lesquelles je vais vous consulter. Je vais notamment vous informer de choses qui ont été faites, et j'aimerais avoir votre rétroaction pour savoir si vous voulez que nous poursuivions les travaux. Le reste concerne les invitations et les travaux à venir.

Monsieur Stoffer, vous aviez demandé que l'on envoie une notification aux organisations représentant les anciens combattants au sujet de la composition du Comité des anciens combattants. Sachez simplement que la Légion royale canadienne, l'Association nationale des anciens combattants autochtones, l'Association des anciens combattants de la guerre de Corée, et les anciens combattants de l'armée, de la marine, et de l'aviation ont été avisés. Voulez-vous que nous informions quelqu'un d'autre?

• (1710)

M. Peter Stoffer: Les Casques bleus des Nations Unies et le groupe Cliff Chadderton, je veux parler du Conseil national des associations d'anciens combattants. Voilà les six principaux, bien sûr, mais il y a ensuite beaucoup d'autres groupes plus petits un peu partout au pays.

Le président: Merci.

Est-ce que le reste du Comité est d'accord?

Des voix: Oui.

Le président: Merci beaucoup.

Ensuite, nous avons ici une ébauche de lettre. Quelqu'un veut-il y ajouter quelque chose? Est-ce qu'elle vous satisfait? Elle s'adresse à l'ancien président, M. Anderson, pour lui transmettre nos meilleurs vœux et le remercier au nom du Comité. C'est acceptable.

J'aimerais également vous rappeler que c'est le 60^e anniversaire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Jeudi prochain, le 12 février, à 19 heures, le ministre dévoilera une sculpture de glace, comme chacun sait. Je crois que vous avez été avertis. Vous le serez encore, parce qu'il y a eu un changement concernant le lieu de la réception. Celle-ci devait se tenir à l'Hôtel Lord Elgin, mais elle a été déplacée au Cartier Drill Hall, à côté de l'hôtel de ville.

Cet événement avait été organisé également l'année dernière, mais la sculpture de glace avait été dévoilée pendant la journée. C'était une belle cérémonie. J'espère que cette année, le temps sera plus clémente.

M. Greg Kerr: Si nous sommes assez nombreux à vouloir y aller, nous pourrions peut-être nous y rendre en autobus, en groupe.

Le président: Nous pourrions le faire, mais j'aurais beaucoup de mal à justifier la dépense pour deux pâtés.

M. Greg Kerr: Ce n'est pas plus loin que cela? Il ne s'agit pas de celle qui se trouve à l'autre bout de la ville.

Le président: Je ne le crois pas. Elle se trouve à deux pas d'ici, non?

M. Greg Kerr: Nous pourrions prendre un autobus vert.

Le président: Nous pourrions y aller à pied — à la condition qu'il ne fasse pas aussi froid que l'an dernier.

Albina, avez-vous une question à poser?

L'hon. Albina Guarnieri: Non, j'allais tout simplement dire que c'est tout près — nous pouvons y aller à pied.

Le président: Monsieur Gaudet.

[Français]

M. Roger Gaudet: Ma question est simple. Il est possible qu'on ait un vote jeudi à 18 h 30. Si tel est le cas, et on ne partira pas d'ici avant 19 heures.

[Traduction]

Le président: Vous avez raison. Je présume, bien qu'il soit toujours dangereux de le faire, que le ministre sera lui aussi présent pour le vote. Je vous dirai à la réunion de mercredi ce que nous allons faire s'il y a un vote. Toutefois, je présume que la cérémonie va être retardée, qu'elle va avoir lieu après le vote, parce que tout le monde y sera invité.

Vous aviez une question?

[Français]

M. Roger Gaudet: Merci.

[Traduction]

Le président: Madame Guarnieri, vous vouliez poser une autre question?

L'hon. Albina Guarnieri: Non. Décidément, j'occupe vos pensées.

Le président: Je n'ai oublié personne? Très bien.

Je crois comprendre que vous allez recevoir un autre avis pour ce qui est de la journée de jeudi. Je vois que l'on fait signe que oui.

Nous passons au point suivant, soit la lettre que nous avons reçue de l'Institut du Dominion, qui souhaite rencontrer le Comité pour discuter du Projet Mémoire. Je veux tout simplement savoir si les membres du Comité sont d'accord. Si oui, nous communiquerons de nouveau avec l'Institut pour essayer de nous entendre sur certaines dates.

Des voix: D'accord.

Le président: Nous accueillerons, à la prochaine réunion, des représentants du ministère des Anciens Combattants qui nous donneront un aperçu des activités du ministère. Vous pourrez poser des questions sur une foule de sujets, car il s'agit en fait d'une séance d'information détaillée.

Mis à part le calendrier des travaux futurs, est-ce que tout le monde a reçu une copie de ce document? On l'a distribué. Il vous servira de toile de fond utile pour vos questions, mercredi.

Madame Foote.

• (1715)

Mme Judy Foote: Je me demande quand nous pourrions avoir accès au compte rendu de la réunion.

Le président: Les bleus seront prêts demain.

Je voudrais maintenant discuter des réunions à venir.

Je tiens à préciser que lors de la dernière législature, nous avons terminé presque la moitié de notre étude sur la comparaison des services offerts aux anciens combattants par les pays du Commonwealth et du G-8. Évidemment, c'est au Comité de décider, mais c'est une étude que vous voudriez peut-être poursuivre, compte tenu du travail considérable qui a déjà été réalisé.

Monsieur Stoffer.

M. Peter Stoffer: Je tiens à dire à l'intention des nouveaux membres que cette étude comparative nous aurait été très utile, parce que nos soldats, nos aviateurs, nos marins qui combattent côte à côte avec d'autres pays — dans les conflits auxquels participent l'OTAN et les Américains — ne cessent de dire: pourquoi n'avons-nous pas droit aux mêmes avantages? La Grande-Bretagne, par exemple, offre maintenant une indemnité qui totalise près de un million de dollars en cas de perte de vie, qui est l'ultime sacrifice. Si vous êtes gravement blessé, vous avez droit à un paiement forfaitaire et à une pension viagère. Nos anciens combattants, eux, ont droit à un paiement forfaitaire, mais ne reçoivent pas de pension. Ce sont là certaines des comparaisons que nous voulions voir.

Par ailleurs, le haut-commissaire de l'Australie a indiqué, lorsqu'il a comparé devant le Comité, que l'Australie compte 20 millions d'habitants, que le MAC dessert 440 000 anciens combattants, qu'il emploie 2 300 personnes et qu'il a un budget de 10,5 milliards de dollars canadiens. Le Canada, lui, a 33 millions d'habitants. Le MAC dispose d'un budget de 3,5 milliards de dollars, dessert 217 000 clients et compte 3 800 employés. Cette comparaison nous a permis de voir où nous pouvions rationaliser le processus, le ministre Thompson ayant lui-même déclaré que des examens ministériels avaient été entrepris en vue d'accélérer celui-ci. Il a mentionné un délai 29 jours pour les situations d'importance exceptionnelle. Il y a des cas de perte auditive qui ne sont toujours pas réglés après cinq ans, des gens qui font sans cesse appel des décisions rendues. Je suis certain que vous avez tout cela dans vos dossiers.

Donc, je recommande fortement que le Comité poursuive cette étude pour voir quelles recommandations nous pouvons faire au ministre ou au gouvernement pour rationaliser le processus et offrir le maximum aux anciens combattants et à leurs familles.

Le président: Merci, monsieur Stoffer.

Y a-t-il d'autres commentaires concernant l'étude sur la comparaison des services offerts par les pays du G-8?

On me dit que si nous décidons de poursuivre l'étude entamée par un ancien comité, nous devons déposer la motion suivante: Que les témoignages et les documents recueillis par le Comité permanent des anciens combattants durant la deuxième session de la trentième législature au sujet de son étude sur la comparaison des services offerts aux anciens combattants par les pays du Commonwealth et du G-8 soient pris en considération par le Comité dans la session courante.

Proposez-vous la motion, monsieur Stoffer?

M. Peter Stoffer: Oui.

Le président: Quelqu'un l'appuie?

(La motion est adoptée.)

Le président: La motion est adoptée. Merci beaucoup.

Monsieur Kerr.

M. Greg Kerr: J'ai une question à poser. Manifestement, le travail a été fait. Je présume qu'avant de poursuivre l'étude, nous allons

avoir droit à une séance d'information sur ce qui a été fait, sur le moment où l'étude a été interrompue, ainsi de suite.

Le président: Je tiens à dire d'emblée que l'une des premières choses que nous allons faire, c'est de vous fournir les témoignages tirés des bleus des quatre dernières réunions. Il y en a eu au moins quatre, deux par téléconférence, et deux en direct. Nous allons vous fournir les bleus. Nous reprendrons le travail là où il a été laissé.

Une voix: *[Inaudible—Note de la rédaction]*

Le président: D'accord. Merci.

Vous voyez, j'ai accès à de nombreuses ressources. Michel, bien entendu, peut également préparer une note d'information à ce sujet.

Il y a un autre point que j'aurais dû mentionner. Je ne sais pas, monsieur Stoffer, si vous vous en souvenez. Les études étaient menées plus ou moins simultanément. Je pense que c'est parce que M. Anders voulait en savoir plus sur les lieux de sépulture aux États-Unis. Il tenait vraiment à les visiter. Deux ou trois membres du Comité se sont rendus au cimetière Beechwood. Nous avons entrepris une étude sur le Fonds du Souvenir. Est-ce exact?

Une voix: Elle portait là-dessus.

Le président: Elle portait sur le Fonds du Souvenir. Je sais que certaines personnes voulaient que l'on parle, dans un rapport, des tombes anonymes qui se trouvent dans le cimetière Beechwood. Encore une fois, c'est au Comité de décider s'il veut se pencher là-dessus. Je suis bien sûr prêt à entendre vos suggestions sur nos travaux futurs.

Monsieur Stoffer.

• (1720)

M. Peter Stoffer: Vous avez tout à fait raison, monsieur le président. La discussion ne portait pas uniquement sur le Fonds du Souvenir, qui permet à de nombreux anciens combattants d'obtenir une pierre tombale adéquate dans leur dernier lieu de sépulture, et pas seulement au cimetière Beechwood, mais partout au Canada. Le problème, c'est qu'il n'y avait tout simplement pas suffisamment d'argent dans le Fonds pour répondre aux besoins. Bien entendu, qu'en est-il des anciennes pierres tombales qui sont peut-être endommagées, qui se brisent, ou dont l'inscription comporte des erreurs? Qui se charge de les réparer? Il y a beaucoup de groupes de bénévoles dans les petites collectivités qui s'en occupent: la Légion, les Anciens combattants de l'armée, de la marine, des forces aériennes, ainsi de suite. C'était là un des points abordés.

Par ailleurs, comme l'Hôpital Sainte-Anne fait de l'excellent travail au nom des anciens combattants, étant donné qu'il s'agit du seul hôpital fédéral au pays pour les anciens combattants, Rob et moi avons discuté de la possibilité de visiter l'Hôpital Walter Reed aux États-Unis pour voir quels services ils offrent aux anciens combattants qui reviennent, par exemple, de l'Afghanistan et effectuer une étude comparative. Toutefois, on pourrait faire cela plus tard.

Le président: Je crois qu'il y a un autre membre du Comité qui a fait part de son désir de visiter l'Hôpital Sainte-Anne. Nous y sommes allés lors de la dernière législature, mais l'établissement était en rénovation. Les travaux, semble-t-il, sont maintenant terminés, ce qui ferait une grande différence.

Est-ce que le Comité souhaite visiter l'Hôpital Sainte-Anne?

M. Peter Stoffer: Il suffit d'une journée pour faire le tour. Cela ne pose aucun problème.

Le président: C'est exact. La dernière fois, il nous a fallu une journée pour faire l'aller-retour.

M. Peter Stoffer: Ils servent des aliments gélatineux. C'est délicieux.

Des voix: Oh, oh!

M. Stoffer: Vous vous rappelez? Ils servent cela aux gens qui ont de la difficulté à avaler. Ils transforment tout en purée. Les anciens combattants adorent cela. C'est très bon, sauf que tout est transformé en purée. Cela fait l'affaire des anciens combattants. C'est l'hôpital Sainte-Anne qui a mis au point la formule.

Le président: M. Stoffer soulève en fait un point intéressant. Ils transforment non seulement les aliments en purée, mais ils les reconstituent pour leur donner leur aspect originel. Les aliments sont transformés en purée et ensuite reconstitués pour leur donner leur aspect originel, les rendre appétissants.

M. Peter Stoffer: C'est différent.

Le président: Avez-vous d'autres observations à faire au sujet de nos travaux futurs, des études et enquêtes touchant les anciens combattants?

Monsieur Stoffer.

M. Peter Stoffer: J'aimerais simplement faire un commentaire. Nous pourrions, dans un proche avenir, si le temps et, bien sûr, les ressources du Comité le permettent, nous rendre à Charlottetown et visiter l'unité des anciens combattants, car dans de très nombreux cas, il y a des problèmes non seulement à Ottawa, mais également à la base de Charlottetown, qui a accueilli les bureaux du MAC il y a nombreuses années de cela. J'ai visité les installations à deux reprises. C'est merveilleux. Les gens sont fantastiques. Il serait bon que tout le monde puisse visiter les lieux, parce que tous les appels déposés par vos électeurs sont transférés à Charlottetown. Le fait d'avoir visité l'unité peut vous aider à faire avancer leurs dossiers.

Le président: Je laisse au Comité le soin de décider s'il veut effectuer ce voyage.

Une voix: Oui, si nous pouvons y aller quand il fera chaud.

Le président: Vous savez, il fera probablement chaud. Si je me souviens des démarches qu'a dû faire M. Anders, nous devons soumettre une demande au comité de liaison. Or, je ne crois pas que le comité de liaison ait été créé ou qu'il ait tenu une première réunion.

Si tel est le cas, nous préparerons le budget, ainsi de suite, nous le soumettrons au comité, et je me chargerai de le justifier.

Y a-t-il d'autres questions concernant nos travaux futurs? Non? J'aimerais que quelqu'un propose une motion indiquant qu'il est 17 h 30.

M. Stoffer en fait la proposition.

(La motion est adoptée.)

Le président: La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

**Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :
Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:
<http://www.parl.gc.ca>**

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.